

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail



Ministère de l'économie
et des Finances

RCD

— 2022

RAPPORT SUR LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT



P N
U D

*Au service
des peuples
et des nations*



A l'instar des éditions précédentes, le sixième Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) 2022 fait une analyse de l'ensemble des financements publics extérieurs mobilisés par la Côte d'Ivoire auprès de ses partenaires au cours de l'année 2022.

Ce Rapport traduit la volonté de redevabilité du Gouvernement ivoirien engagé dans une dynamique d'amélioration de la transparence dans la gestion des finances publiques. Aussi constitue-t-il un recueil de statistiques qui oriente les réflexions sur les questions de financement du développement de notre pays.

Au cours de l'année 2022, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un volume de financements extérieurs publics de 4 260,9 milliards de F CFA dans le cadre de la coopération avec ses partenaires au développement, contre 2 525,3 milliards de F CFA en 2021, soit une augmentation de 68,7%. Ces ressources ont permis la poursuite des financements des grands projets entrepris à travers le pays, notamment dans les secteurs de l'industrie, des infrastructures et services de transport et celui de la santé et nutrition.

Cette performance dénote la capacité du pays à mobiliser auprès des partenaires des ressources extérieures importantes pour son développement et ce, dans un environnement assez particulier du fait de la crise russo-ukrainienne.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers pour la confiance accordée au Gouvernement ivoirien dans sa quête de développement économique et social.

Le processus participatif adopté dans le cadre de l'élaboration du RCD 2022 a permis la prise en compte des contributions de toutes les structures gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des partenaires au développement.

À l'endroit de tous ces acteurs, je voudrais adresser mes chaleureux remerciements pour la parfaite synergie d'actions qui a conduit à l'édition de ce sixième Rapport sur la Coopération pour le Développement.

Enfin, je voudrais espérer que ce rapport contribue à l'effort de reddition de l'information sur les appuis de nos partenaires au développement.

Ministre de l'Economie et des Finances
Adama COULIBALY

3	MOT DU MINISTRE
4	SOMMAIRE
5	SIGLES ET ABREVIATIONS
6	RESUME
7	INTRODUCTION
8	I. CONTEXTE POLITIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE
	I.1. Contexte économique
	I.2. Contexte social
10	II. SITUATION DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS
	II.1. Financements mobilisés de 2021 à 2022
	II.2. Conventions de financement signées en 2022
	II.3. Décaissements des ressources
	II.4. Contribution au financement de la mise en œuvre du PND 2021-2025
	II.5. Contribution des financements à l'atteinte des ODD
27	III. DIFFICULTES ET AVANCEES MAJEURES
	III.1. Difficultés dans l'exécution des programmes/projets
	III.2. Avancées majeures
29	CONCLUSION
30	ANNEXES
	Annexe 1 : Montant des appuis programmes / projets mobilisés de 2021 à 2022 par nature du financement et par partenaire
	Annexe 2 : Financements acquis en 2022 par partenaire
	Annexe 3 : Répartition des financements des appuis programmes/projets acquis en 2022 par nature et par partenaire
	Annexe 4 : Liste des appuis programmes/projets acquis en 2022 par secteur
	Annexe 5 : Décaissements des appuis programmes/projets par type et par partenaire en 2022
	Annexe 6 : Décaissements de 2021 à 2022 selon les piliers et secteurs du PND 2021-2025
	Annexe 7 : Décaissements de 2021 à 2022 selon les ODD
	Annexe 8 : Cartographie des interventions relatives aux financements actifs par secteur à fin décembre 2022
	Annexe 10 : Comité de rédaction du RCD 2022
	Annexe 11 : Glossaire



SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
AFREXIM-BANK	: Banque Africaine d'Import - Export
APD	: Aide Publique au Développement
BAD	: Banque Africaine de Développement
BGFI	: Banque Gabonaise et Française Internationale
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIR	: Banque d'Investissement Russe
BNETD	: Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BOAD	: Banque Ouest-Africaine de Développement
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAD	: Comité d'Aide au Développement de l'OCDE
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA	: Communauté Financière Africaine
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CMU	: Couverture Maladie Universelle
COMOREX	: Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures
Covid - 19	: Maladie à Coronavirus 2019
DGE	: Direction Générale de l'Economie
DGF	: Direction Générale des Financements
DGSCA	: Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide
DPPSE	: Direction des Prévisions, des Politiques et Statistiques Economiques
EXIMBANK CHINE	: Banque d'exportation et d'importation de Chine
FMI	: Fonds Monétaire International
ICBC	: Banque Industrielle et Commerciale de Chine
ING BANK	: Internationale Nederlanden Groep Bank
MCC	: Millennium Challenge Corporation
OCDE	: Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non-Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OSC	: Organisation de la Société Civile
PaD	: Partenaire au Développement
PGFE	: Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PND	: Plan National de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PSESH	: Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire
RCD	: Rapport sur la Coopération pour le Développement
SNUD	: Système des Nations Unies pour le Développement
SP-COMOREX	: Secrétariat Permanent du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	: Agence pour le Développement International des Etats-Unis
USD	: Dollar des Etats-Unis



RESUME

Les efforts de développement du Gouvernement en 2022 ont été guidés par les orientations définies par le Président de la République qui s'articulent autour de trois (03) priorités¹ que sont : (i) l'amélioration des conditions de vie des populations et la transformation structurelle de l'économie ; (ii) l'appui à l'émergence de jeunes entrepreneurs et l'autonomisation des femmes et des filles ; et (iii) la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

L'économie ivoirienne, à l'instar des autres économies du monde, a évolué dans un environnement socio-économique particulièrement difficile au regard des tensions inflationnistes occasionnées par la guerre en Ukraine.

En vue de contenir la hausse généralisée des prix et préserver le pouvoir d'achat des ménages, des mesures ont été prises par le Gouvernement, notamment l'exonération de certaines taxes, le plafonnement et le contrôle des prix des produits de grande consommation. La croissance économique s'est établie à 6,7% en 2022 contre 7,4% en 2021, tirée entre autres par la consommation privée et l'investissement public.

Les financements obtenus sont essentiellement des appuis projets bien identifiés. L'appui financier des partenaires au cours de l'année 2022 s'est matérialisé par la signature de cent quatre (104) conventions de financement portant sur un montant total de 4 260,9 milliards de F CFA contre 2 525,3 milliards de F CFA en 2021. Les ressources mobilisées se décomposent en appuis budgétaires pour 702,8 milliards de F CFA (16,5%) et en appuis programmes/projets pour 3 558,1 milliards de F CFA (83,5%).

Les décaissements s'élèvent à 2 770,7 milliards de F CFA en 2022 contre 1 889,6 milliards de F CFA en 2021, soit une hausse de 46,6%. Ils sont constitués de 2 026,5 milliards de F CFA d'appuis programmes/projets (73,1%) et de 744,2 milliards de F CFA d'appuis budgétaires (26,9%).

Des avancées notables ont été observées dans le cadre de la coopération de la Côte d'Ivoire avec ses partenaires au développement surtout en matière de mobilisation de la contrepartie État et de la simplification des procédures administratives.

Au niveau de la gestion et du suivi de la mise en oeuvre des projets, les informations sur les interventions sont régulièrement collectées et traitées par la cellule technique du COMOREX avec l'appui des points focaux des partenaires et des ministères.

¹ Discours à la nation du Président de la République du 31 décembre 2021



INTRODUCTION



Le Gouvernement ivoirien a mis en place une stratégie de développement dénommée « Vision Côte d'Ivoire 2030 » qui a pour objectif de doubler le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant à l'horizon 2030 et de bâtir une Côte d'Ivoire plus solidaire afin de réduire le taux de pauvreté de moitié. Dans ce cadre, il entend, entre autres, (i) garantir un environnement des affaires attractif, (ii) renforcer le système financier formel et la finance inclusive, (iii) accélérer la transformation structurelle de l'économie, et (iv) encadrer et appuyer directement les opérateurs privés.

Pour mener à bien cette stratégie qui s'aligne sur les agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, en plus de ses ressources propres, la Côte d'Ivoire bénéficie de l'appui des partenaires au développement, conformément à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 17.

En effet, cet objectif promeut des partenariats inclusifs et solides entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour la réalisation des ODD au niveau mondial, régional, national et local. Il s'inscrit dans la droite ligne du Partenariat mondial de Busan dont le but est de s'assurer de la mobilisation de toutes les ressources disponibles, l'optimisation de leur allocation et la mise à disposition de données de qualité sur les ressources publiques extérieures.

Ainsi, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs (PGFE) en 2014, utilisée entre autres pour la collecte de données et la production du Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD).

Le RCD 2022 s'articule autour de trois (03) sections. La section 1 fait une brève présentation du contexte économique et social qui a marqué l'année 2022. La section 2 analyse la mobilisation des ressources extérieures en 2022 et aborde les décaissements enregistrés au cours de la même année tout en les mettant en lien avec le PND 2021-2025 et l'agenda 2030. Quant à la section 3, elle relève les difficultés et les avancées majeures observées dans les pratiques des acteurs en matière de coopération.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

La mobilisation des ressources extérieures auprès des partenaires au développement en 2022 s'est faite dans un contexte économique et social particulièrement difficile aussi bien au niveau international que national.

I.1. Contexte économique

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, le 24 mars 2022, lors de la 9ème Revue Annuelle du Portefeuille de la Banque mondiale



Après une reprise en 2021, l'activité économique mondiale, en 2022, a été marquée par la survenue de la crise russo-ukrainienne et les effets persistants de la pandémie de COVID-19. Ces crises ont engendré, notamment une hausse généralisée des prix au niveau mondial et un durcissement des conditions financières dans la plupart des régions.

En effet, selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en juillet 2023, la croissance de l'économie mondiale s'est affichée à 3,5% en 2022 après une progression de 6,1% en 2021, avec une hausse à la fois dans les pays avancés (+2,7%), dans les pays émergents et les pays en développement (+4,0%). Cette croissance s'est accompagnée d'une inflation qui a atteint le niveau le plus élevé des vingt dernières années (8,7%).

Dans ce contexte de crises, l'Afrique subsaharienne, déjà éprouvée par une série de chocs, a enregistré une croissance estimée à 3,9% en 2022 contre 4,6% en 2021. En outre, le renchérissement des prix des produits alimentaires et de l'énergie a pénalisé les populations les plus vulnérables de la région, tandis que la dette publique et l'inflation se sont situées à des niveaux inédits depuis des décennies.

A l'instar des autres économies du monde, celle de la Côte d'Ivoire a été confrontée en 2022 aux tensions inflationnistes occasionnées par la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures en vue de contenir la hausse généralisée des prix au niveau national et préserver ainsi le pouvoir d'achat des ménages. Il s'agit notamment, de l'exonération de certaines taxes, du plafonnement des prix des produits de grande consommation et du contrôle des prix.

Ainsi, la croissance économique s'est établie à 6,7% en 2022 contre 7,4% en 2021 dans un environnement socio-économique marqué par la maîtrise de la pandémie de Covid-19 ainsi que la lutte contre l'insécurité dans les zones frontalières nord du pays. Dans cette dynamique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance ont contribué au regain de l'activité économique.

Aussi, cette croissance s'est accompagnée d'une accélération de l'inflation de 5,2% contre 4,2% en 2021. Quant au solde du compte financier², il s'est affiché à 6,1% du PIB en lien principalement avec les tirages sur les prêts projets.

2 Le compte financier représente la somme des flux financiers entre un pays et le reste du monde : investissements directs, investissements de portefeuille (actions, obligations, etc.), ainsi que d'autres types d'investissements

I.2. Contexte social

En 2022, le Gouvernement a poursuivi la mise en oeuvre du programme dénommé « Une Côte d'Ivoire Solidaire ». Au regard des pressions inflationnistes, des réformes et des mesures ont été adoptées afin de réduire les inégalités et améliorer les conditions de vie des ménages.

A ce titre et pour préserver le pouvoir d'achat des populations, le Gouvernement ivoirien a requis en 2022 la continuité de l'application des mesures³ portant sur (i) le plafonnement temporaire des prix de 21 produits de première nécessité, (ii) l'interdiction d'exportation de produits vivriers de grande consommation sauf sur autorisation, (iii) la subvention des prix des produits pétroliers à hauteur de 725 milliards de F CFA, et (iv) l'octroi de 59,4 milliards de F CFA aux importateurs de farine de blé.

Par ailleurs, il a été procédé à une revalorisation salariale depuis le mois d'août 2022 et l'octroi d'une prime exceptionnelle de fin d'année à l'ensemble des fonctionnaires. Pour les salariés du secteur privé, à la demande du Gouvernement, les discussions entre les employeurs et les employés ont permis d'obtenir un accord pour la revalorisation du SMIG de 60 000 F CFA à 75 000 F CFA, soit une augmentation de 25%.

Les mesures prises par le Gouvernement pour maintenir le pouvoir d'achat des populations ont également touché le monde paysan. Les agriculteurs ont bénéficié de la hausse des prix bord champ du cacao et du maintien de celui de la noix de cajou, en dépit de la tendance à la baisse sur les marchés mondiaux.

Le Premier Ministre, Patrick ACHI (à gauche) et le porte-parole des organisations syndicales des fonctionnaires et agents de l'État, SORO Mamadou (à droite) lors de la signature lundi 08 août 2022 de la nouvelle trêve sociale 2022-2027 à l'auditorium de la Primature, à Abidjan-Plateau



³ Rapport bilan du Programme du Gouvernement de 2022, élaboré par le Cabinet du Premier Ministre



II. SITUATION DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS

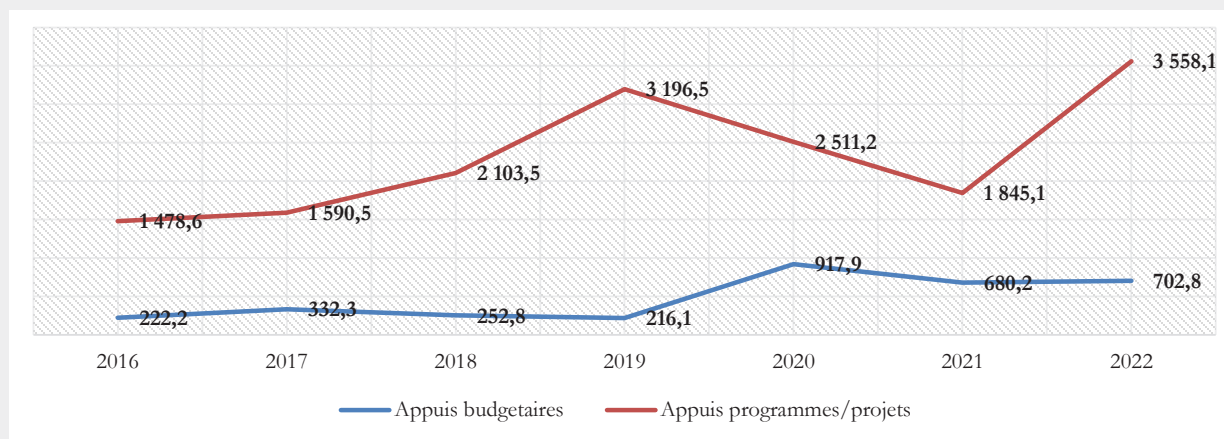
La présente section traite premièrement des financements mobilisés⁴ sur la période 2021-2022, représentant les premières années de mise en oeuvre du Plan National de Développement (PND) 2021 - 2025. Deuxièmement, les financements spécifiquement signés en 2022 seront abordés suivant le type d'appuis des partenaires et les affectations des ressources. Et troisièmement, un examen des décaissements effectués permettra d'apprécier l'absorption des financements mis à disposition par les partenaires.

II.1. Financements mobilisés de 2021 à 2022

De 2021 à 2022, la Côte d'Ivoire a mobilisé auprès de ses partenaires au développement plusieurs appuis se chiffrant au total à 6 786,2 milliards de F CFA dont 5 403,2 milliards de F CFA au titre des appuis programmes et projets, soit 76,6% et 1 383 milliards de F CFA dans le cadre des appuis budgétaires, soit 20,4%.

Les appuis programmes et projets sont dominés par ceux des partenaires commerciaux avec 2 507,9 milliards de F CFA, soit 46,4%. Affectés principalement aux secteurs « infrastructures et services de transports » et « Agriculture, environnement et développement durable » avec respectivement 40,2% et 13,4%, ils se décomposent en prêts (90,5%), dons (8,1%) et C2D (1,4%) (**Voir annexe 1**).

Encadré 1 : Évolution du volume des appuis programmes/projets et appuis budgétaires signés de 2016 à 2022 (En milliards de F CFA)



Source : MEF/PGFE

Le pic observé en 2019 pour les appuis programmes/projets s'explique, entre autres, par la concrétisation de négociations avec certains partenaires pour la réalisation de programmes et projets d'envergure tels que le projet de transport urbain d'Abidjan (PTUA), le projet de mobilité urbaine d'Abidjan (PMUA) et le projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et compétences de santé (SPARK-SANTE). La hausse des appuis budgétaires en 2020 traduit le soutien apporté par les partenaires extérieurs pour lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19.

Quant aux appuis budgétaires, octroyés uniquement par les bilatéraux (59,6%) et les multilatéraux (40,4%), ils ont été fournis sous forme d'appui budgétaire global (64,6%) et d'appui budgétaire sectoriel (35,4%).

Au cours de ces deux (02) années, plus de la moitié de l'ensemble de ces financements (4 260,9 milliards de F CFA, soit 62,8%) a été mobilisée en 2022.

⁴ Les financements mobilisés aussi appelés financements acquis correspondent aux appuis dont les conventions ont été signées/actées par les parties.

II.2. Conventions de financement signées en 2022

Pour l'année 2022, les efforts de développement du Gouvernement ont été guidés par les orientations définies par le Président de la République qui s'articulent autour de trois (03) priorités⁵.

La première priorité est relative à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la transformation structurelle de l'économie, avec notamment (i) la poursuite de la réhabilitation et de l'extension des infrastructures routières, (ii) la connexion des ménages au réseau électrique, (iii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable, (iv) le renforcement du système éducatif, (v) l'amélioration du système de santé, et (vi) la modernisation de l'agriculture et la transformation locale de nos matières premières.

La seconde priorité porte sur l'emploi des jeunes et des femmes par le soutien au secteur privé avec le financement des PME, l'appui à l'émergence de jeunes entrepreneurs et l'autonomisation des femmes et des filles.

Quant à la dernière priorité, en rapport avec la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, elle vise à promouvoir la culture de la transparence dans la gestion des affaires publiques par la promotion des valeurs d'intégrité, d'équité et d'un sens élevé de la responsabilité.

« Des financements obtenus pour la transformation de l'économie à travers essentiellement des appuis projets bien identifiés »

En complément aux ressources internes, l'appui des partenaires au cours de l'année 2022 s'est matérialisé par la signature de cent quatre (104) conventions de financement. Celles-ci portent sur un montant total de 4 260,9 milliards de F CFA, contre 2 525,3 milliards de F CFA en 2021 pour cent douze (112) conventions de financement, soit une progression de 68,7% du volume des ressources.

L'analyse suivant la destination de ces ressources met en relief un alignement accentué sur la première priorité avec 91,9% (3 485,7 milliards de F CFA) des ressources contre 5,9% (222,4 milliards de F CFA) et 2,2% (84,4 milliards de F CFA) respectivement pour les priorités 2 et 3.

L'ensemble des financements mobilisés en 2022 est constitué de 4 038,6 milliards de F CFA de prêts, soit 94,8%, de 201,1 milliards de F CFA de dons, soit 4,7% et de 21,2 milliards de F CFA de C2D, soit 0,5%. Ces ressources sont fournies par les partenaires commerciaux (41,5%), multilatéraux (35,6%) et bilatéraux (22,9%).

La répartition des financements suivant les partenaires révèle que les ressources acquises en 2022 proviennent premièrement de la Banque mondiale avec 763,7 milliards de F CFA, soit 17,9%, et de la « Banque Nationale de Paris & PARIBAS » dont l'appui s'élève à 715,0 milliards de F CFA, soit 16,8%. Ils sont suivis par la coopération française pour une contribution de 588 milliards de F CFA, soit 13,8%, et « JP Morgan Chase » avec un total de 328,0 milliards de F CFA, soit 7,7%. **(Voir annexe 2).**

Les ressources mobilisées en 2022 se décomposent en appuis budgétaires pour 702,8 milliards de F CFA (16,5%) et en appuis programmes/projets pour 3 558,1 milliards de F CFA (83,5%).

⁵ Discours à la nation du Président de la République du 31 décembre 2021

II.2.1. Conventions signées au titre des appuis budgétaires en 2022

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly (à gauche) et l'Ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire, SEM Jean-Christophe Belliard (à droite), au terme de la signature d'un appui budgétaire de 164 milliards de FCFA, le vendredi 29 juillet 2022, à l'immeuble SCIAM, Abidjan



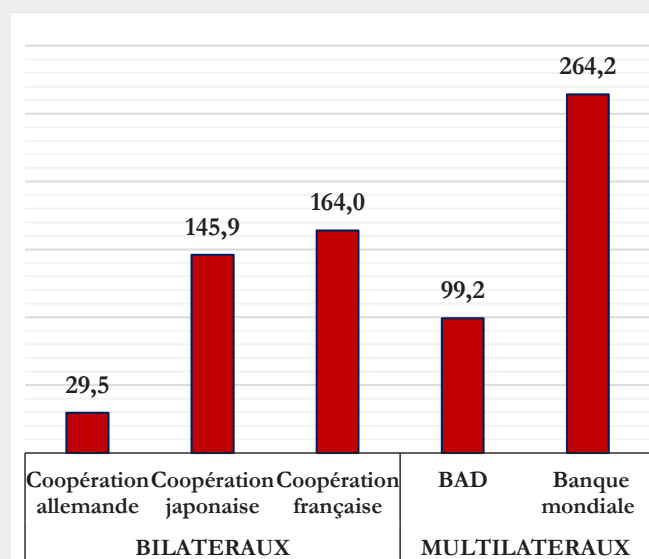
« Des appuis budgétaires fournis aussi bien par les partenaires multilatéraux que bilatéraux »

En 2022, la Côte d'Ivoire a bénéficié de six (06) appuis budgétaires d'un montant total de 702,8 milliards de F CFA. Ces appuis proviennent des partenaires multilatéraux (363,4 milliards de F CFA, soit 51,7%) et des partenaires bilatéraux (339,4 milliards de F CFA, soit 48,3%).

Les appuis des multilatéraux émanent de la Banque mondiale (264,2 milliards de F CFA) et de la BAD (99,2 milliards de F CFA).

Quant aux appuis des bilatéraux, ils sont fournis par les coopérations française (164 milliards F CFA), japonaise (145,9 milliards de F CFA) et allemande (29,5 milliards de F CFA).

Graphique 1 : Appuis budgétaires de 2022 par partenaire au développement (en milliards de F CFA)



Source : MEF/PGFE

Les appuis budgétaires se répartissent en appuis budgétaires général (428,2 milliards de F CFA) et sectoriel (274,6 milliards de F CFA).

Les appuis budgétaires sous forme générale, sont octroyés par la Banque Mondiale (264,2 milliards de F CFA) et la coopération française (164 milliards de F CFA).

Quant aux appuis budgétaires sectoriels, ils sont fournis par le Japon (145,9 milliards de F CFA), la BAD (99,2 milliards de F CFA), et l'Allemagne (29,5 milliards de F CFA). Les appuis budgétaires sectoriels sont relatifs aux secteurs « Agriculture, environnement et développement durable », « Santé et nutrition » et « Industrie, pétrole, mines et énergie ».

L'appui budgétaire de la BAD (99,2 milliards de F CFA) a été orienté vers le secteur « Agriculture, environnement et développement durable ». Cet appui permet de mettre en oeuvre le Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI) qui vise à amortir l'impact des chocs exogènes et à renforcer la souveraineté alimentaire du pays.

*Encadré 2 : Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI)
Image d'illustration*



Le Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI) a pour objectifs spécifiques (i) de diminuer dans le court et moyen termes la dépendance du pays aux importations de céréales de base (riz, maïs), et (ii) de booster la production de manioc.

Ce programme devrait, à terme, entraîner une augmentation de la production alimentaire de 30% à travers (i) la mise en place d'une plateforme numérique de fourniture de semences climato-résilientes et d'engrais de qualité, des services de vulgarisation et d'information agro-climatique, (ii) le financement de l'approvisionnement en intrants (engrais et semences améliorées), et (iii) le renforcement du cadre institutionnel des services en charge du contrôle-qualité des intrants agricoles.

Environ 800 000 petits exploitants agricoles (dont au moins 30% de femmes) bénéficieront de ce programme, incluant les populations rurales et vulnérables, les jeunes, les distributeurs et les vendeurs d'intrants agricoles.

En ce qui concerne le secteur « Santé et nutrition », 70,9 milliards de F CFA d'appuis budgétaires ont été mobilisés auprès de la coopération japonaise.

Le Représentant Résident de la JICA, Funjino Kajiro (à gauche) et le Ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly (à droite) lors de la signature d'accords de prêts d'APD du Japon avec la Côte d'Ivoire le 25 mai 2022, à l'immeuble SCIAM, Abidjan



Cet appui, intitulé « Prêt de soutien d'urgence pour la réponse à la crise Covid19 » vise à rendre le système de santé résilient.

Aussi un accord d'un montant de 75 milliards de F CFA a été signé avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), en vue de renforcer la sécurité alimentaire et la résilience agricole en Côte d'Ivoire. Cet accord dénommé « prêt d'appui d'urgence à la sécurité alimentaire », a pour objectif de réaliser un système agricole résilient, à travers le renforcement de la production locale de semences de riz, du maïs et du manioc, le développement d'un réseau de distribution d'engrais et l'amélioration de la gouvernance dans le secteur agricole ; contribuant ainsi à dynamiser les efforts de développement du pays.

Quant au secteur « Industrie, pétrole, mines et énergie », il a bénéficié d'un appui de 29,5 milliards de F CFA provenant de la coopération allemande pour le « Financement des réformes énergies renouvelables et efficacité énergétique_ Phase III ». L'objectif de cet appui est d'améliorer les conditions-cadre des investissements dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, d'une part, et de contribuer à l'atteinte des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire, d'autre part.

II.2.2. Conventions signées au titre des appuis programmes/projets en 2022

Les conventions de financements signées en 2022 et destinées à la mise en oeuvre des programmes et projets s'élèvent à 3 558,1 milliards de F CFA. Ils sont constitués de prêts (93,8%), de dons (5,6%) et de C2D (0,6%) comme détaillés en **annexe 3**.

Ces financements émanent des partenaires commerciaux (1 768,7 milliards de F CFA), des multilatéraux (1 153,1 milliards de F CFA) et des bilatéraux (636,3 milliards de F CFA).

« Des projets pour la continuité et la complémentarité des investissements entrepris dans les secteurs prioritaires »

Les financements des partenaires commerciaux sont principalement accordés par la Banque Nationale de Paris et PARIBAS avec 715 milliards de F CFA, soit 40,4%, suivie par JP Morgan Chase avec 328,0 milliards de F CFA, soit 18,5% et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour un montant de 260,9 milliards de F CFA, soit 14,7%.

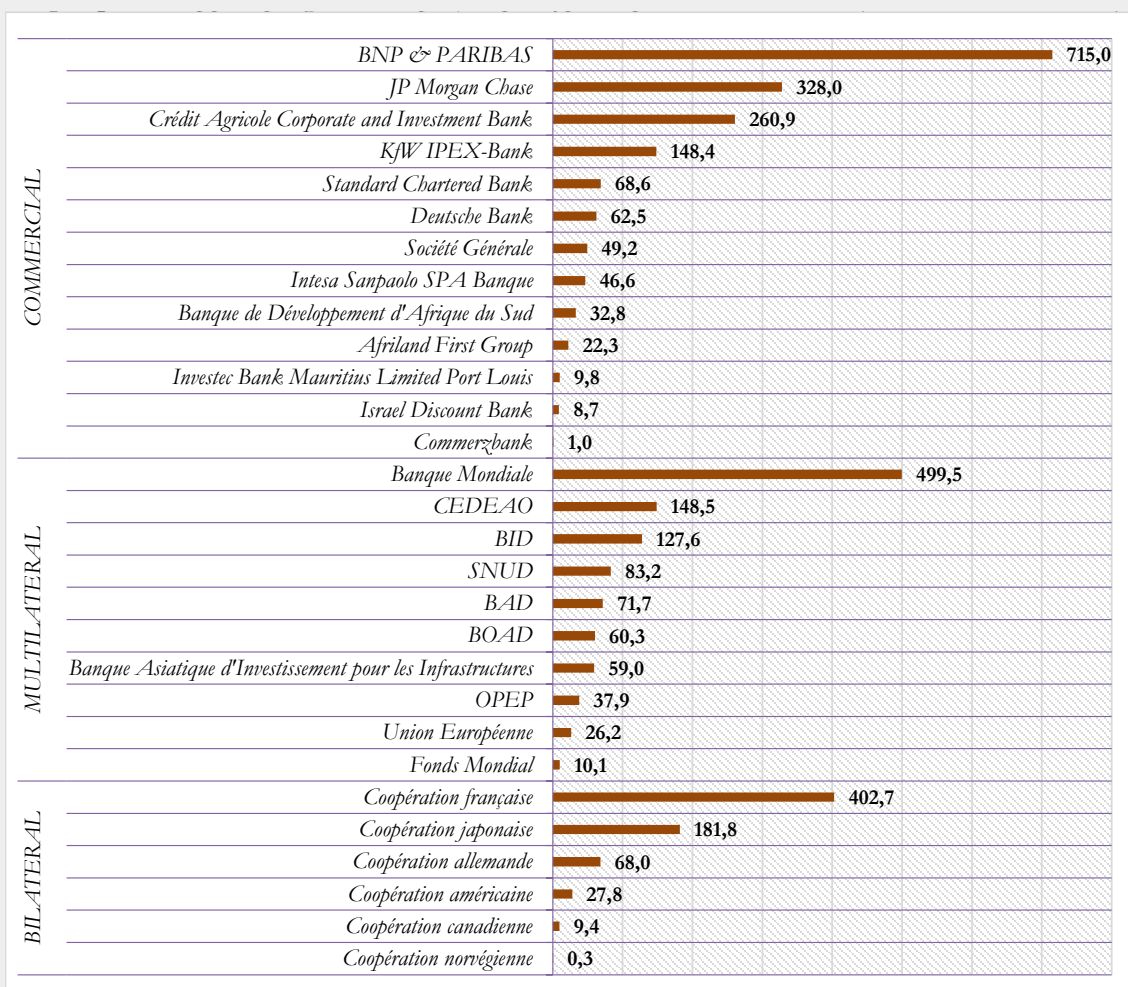
Quant aux financements des multilatéraux, les deux (02) principaux bailleurs sont la Banque mondiale (499,5 milliards de F CFA, soit 43,3%) et la

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest à travers sa Banque d'Investissement et de Développement (BIDC) avec 148,5 milliards de F CFA, soit 12,9%.

En ce qui concerne les financements des bilatéraux, les deux (02) premiers partenaires sont la coopération française avec 424 milliards de F CFA, soit 66,6%, et la coopération japonaise dont l'appui s'élève à 106,8 milliards de F CFA, soit 16,8%.

Plus de la moitié (51,5%) de ces financements est affectée au secteur « Infrastructures et services de transport », avec un montant de 1 833,0 milliards de F CFA. Le secteur « Agriculture, environnement et développement durable » vient en seconde position avec des signatures de conventions d'un montant global de 378,8 milliards de F CFA, soit 10,6%.

Graphique 2 : Appuis programmes/projets par type de partenaires en 2022 (En milliards de F CFA)



Source : MEF/PGFE

II.3. Décaissements des ressources

Le décaissement est la transaction par laquelle les ressources ayant fait l'objet de signature de convention sont effectivement mises à la disposition du pays bénéficiaire pour l'exécution des programmes et projets.

II.3.1. Décaissements au titre de l'année 2022

Les décaissements au titre de l'année 2022 s'élèvent à 2 770,7 milliards de F CFA contre 1 889,6 milliards de F CFA en 2021, soit une hausse de 46,6%. Ils sont constitués de 2 026,5 milliards de F CFA d'appuis programmes/projets (73,1%) et de 744,2 milliards de F CFA (26,9%) d'appuis budgétaires.

II.3.1.1. Décaissements des appuis budgétaires en 2022

Les ressources décaissées dans le cadre des appuis budgétaires en 2022 sont composées de 566 milliards de F CFA d'appui budgétaire général (76%) et de 178,2 milliards de F CFA d'appui budgétaire sectoriel (24%).

« Des décaissements d'appui budgétaire général effectués par la Banque mondiale et la France en 2022 »

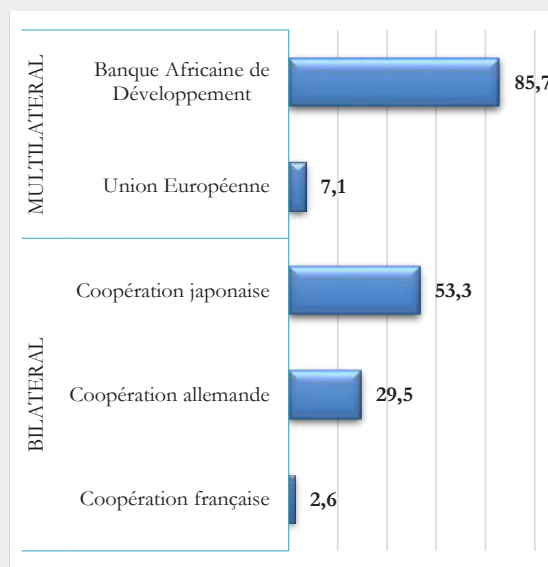
En 2022, il a été enregistré quatre (04) décaissements au titre de l'appui budgétaire général, à savoir : (i) un (01) par la Banque mondiale d'un montant de 264,2 milliards de F CFA, représentant la totalité du montant des conventions signées en 2022, et (ii) trois (03) par la coopération française pour un montant total de 301,7 milliards de F CFA dont 193,5 milliards F CFA dans le cadre du troisième C2D.

Le Ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, et la Directrice des Opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, Coralie Gevers, lors de la signature de l'accord de financement de 264,2 milliards de F CFA dénommé «Premier crédit de politique de développement en appui à l'investissement pour la croissance 2022» le vendredi 09 décembre 2022 à Abidjan-Plateau



Au titre de l'appui budgétaire sectoriel, un montant de 92,8 milliards de F CFA, soit 52,1% a été décaissé par les multilatéraux et 85,4 milliards de F CFA (47,9%) par les bilatéraux.

Graphique 3 : Appuis budgétaires sectoriels de 2022 par type de partenaires (en milliards de F CFA)

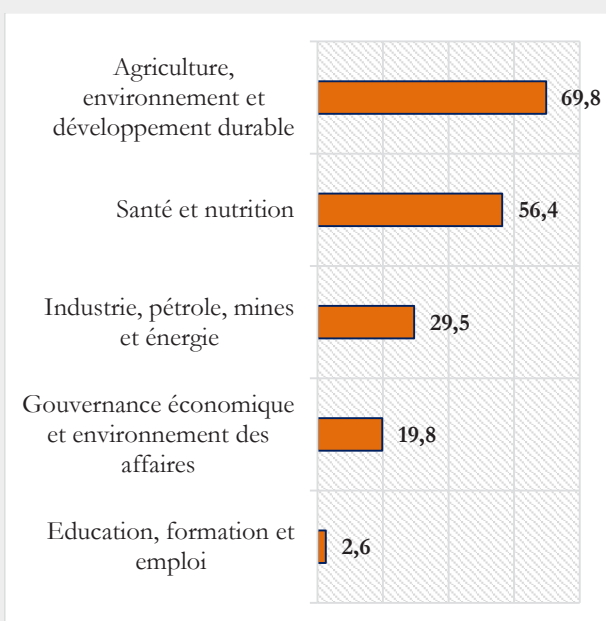


Source : MEF/PGFE

« La BAD a fourni un appui budgétaire important en volume pour le secteur agricole »

Les décaissements d'appuis budgétaires sectoriels concernent cinq (05) secteurs dont les trois (03) principaux sont « Agriculture, environnement et développement durable » avec 69,8 milliards de F CFA (39,2%), « Santé et nutrition » bénéficiant de 56,4 milliards de F CFA, (31,6%) et « Industrie, pétrole, mines et énergie » avec 29,5 milliards de F CFA (16,6%). Les décaissements en faveur de ces secteurs sont relatifs à des conventions signées en 2022.

Graphique 4 : Volume des décaissements de 2022 par secteur des appuis budgétaires sectoriels (en milliards de F CFA)



Source : MEF/PGFE

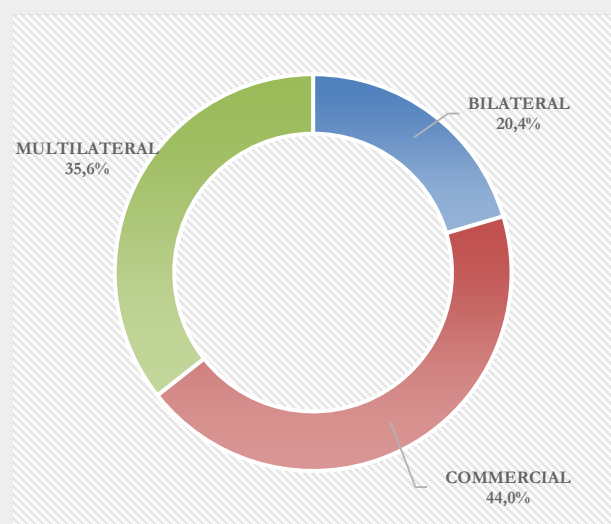
Outre les principaux secteurs susmentionnés, les secteurs « Gouvernance économique et environnement des affaires » (19,6 milliards de F CFA) et « Education, formation et emploi » (2,6 milliards de F CFA) ont enregistré des décaissements relatifs à des conventions antérieures à 2022.

II.3.1.2. Décaissements des appuis programmes / projets en 2022

Pour la mise en oeuvre des programmes/projets, un montant total de 2 026,5 milliards de F CFA a été décaissé en 2022 contre 1 529 milliards de F CFA en 2021, soit une augmentation de 32,5%.

Les décaissements de l'année 2022 ont été effectués par les partenaires commerciaux (890,7 milliards de F CFA, soit 44%), multilatéraux (721,9 milliards de F CFA, soit 35,6%) et bilatéraux (413,9 milliards de F CFA, soit 20,4%). **(Voir annexe 5)**

Graphique 5 : Répartition du volume des décaissements de 2022 des appuis programmes/projets par type de partenaire



Source : MEF/PGFE

► Au titre des partenaires commerciaux

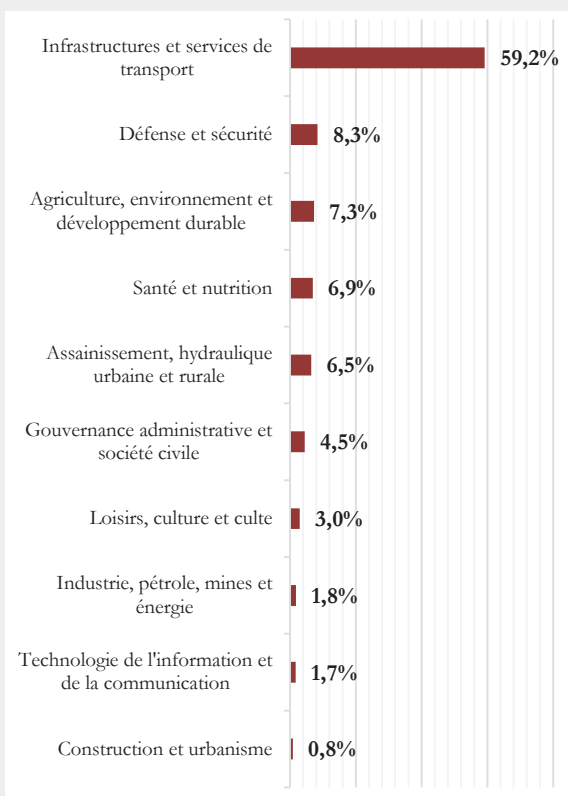
Les financements des partenaires commerciaux sont caractérisés par le temps relativement court qui s'écoule entre la signature des conventions et le décaissement des ressources.

« Des partenaires commerciaux qui participent de plus en plus au développement des secteurs clés avec 50,6% d'augmentation des décaissements de 2021 à 2022 »

En 2022, les décaissements effectués par ces partenaires sont dominés par JP Morgan Chase (36,8%), la Banque de Chine (19,1%) et la Banque Industrielle et Commerciale de Chine (10,5%).

Les ressources décaissées sont principalement orientées vers le secteur « Infrastructures et services de transport » qui en absorbe 59,2%. Les secteurs « Défense et sécurité » et « Agriculture, environnement et développement durable » suivent avec respectivement 8,3% et 7,3% des ressources décaissées.

Graphique 6 : Répartition des décaissements de 2022 par secteur au titre des appuis programmes/projets des partenaires commerciaux



Source : MEF/PGFE

En ce qui concerne le secteur « Infrastructures et services de transport », les décaissements sont principalement effectués par JP Morgan Chase (328 milliards de F CFA). Ils sont destinés, entre autres, à la construction de routes et d'échangeurs ainsi qu'à la réhabilitation de routes.

S'agissant du secteur « Défense et sécurité », les ressources décaissées proviennent de la Bank of China (34,2 milliards de F CFA) dans le cadre de la phase 3 du projet d'implantation d'une plateforme numérique de vidéo surveillance, et de la Bank Hapoalim (22,5 milliards F CFA) pour l'acquisition de dix (10) patrouilleurs en haute mer et embarcations.

Encadré 3 : Projet d'implantation d'une plateforme numérique de vidéo surveillance



Le projet d'implantation d'une plateforme numérique de vidéo-surveillance dont la phase 3 a été signée le 30 avril 2020, a pour principaux objectifs (i) la réduction de la criminalité par le soutien aux investigations, (ii) la surveillance des infrastructures critiques de l'Etat, (iii) la supervision des événements majeurs, (iv) le maintien de l'ordre public, et (v) la régulation du trafic et la contribution aux enquêtes.

Ce projet permettra à terme la couverture des villes de Ferkessedougou, Bouna, Bondoukou, Abengourou, Aboisso, Gagnoa, Daloa et de Man avec la construction de centres de supervision et de rapatriement des vidéos au centre principal d'Abidjan.

Quant au secteur « Agriculture, environnement et développement durable », les décaissements des partenaires commerciaux concernent l'appui de la Banque de Chine qui s'élève à 64,9 milliards de F CFA. Les ressources de ce partenaire ont été décaissées uniquement au profit du projet de construction d'un complexe industriel TRANSCAO (PCCIT), pour la transformation des fèves de cacao en produits finis, à savoir la masse, le beurre et la poudre de cacao.



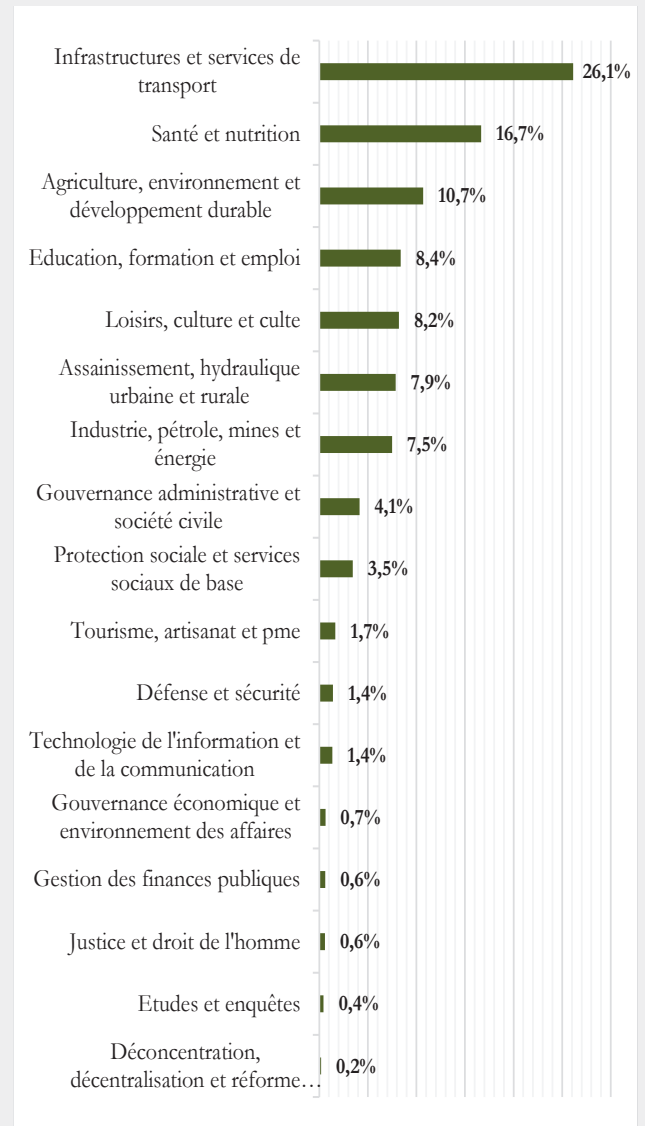
► **Au titre des partenaires multilatéraux**

« Des décaissements importants des multilatéraux, avec la Banque mondiale en tête, pour la santé et les routes »

Les décaissements de 2022 fournis par les partenaires multilatéraux, sont dominés par la Banque mondiale (32,5%), suivie de la Banque Islamique de Développement (15,1%) et de la Banque Africaine de Développement (11,5%).

A l'instar des commerciaux, ces décaissements sont principalement orientés vers les secteurs « Infrastructures et services de transport » (26,1%), « Santé et nutrition » (16,7%), « Agriculture, environnement et développement durable » (10,7%), « Education, formation et emploi » (8,4%), « Loisirs, culture et culte » (8,2 %) et « Assainissement, hydraulique urbaine et rurale » (7,9%).

Graphique 7 : Répartition des décaissements de 2022 par secteur au titre des appuis programmes/projets des partenaires multilatéraux



Source : MEF/PGFE

Pour ce qui est du secteur « Infrastructures et services de transports », les décaissements s'élèvent à 188,7 milliards de F CFA. Sur ce montant, 56 milliards de F CFA ont été décaissés pour le compte du Projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody et de la lagune Ebrié. Ces ressources proviennent de la BADEA, de l'OFID et de la BID. La dernière citée a décaissé à elle seule 50,7 milliards de F CFA.

Une vue de la baie de Cocody



développement urbain dans la ville d'Abidjan, avec un décaissement de la BAD d'un montant de 52,8 milliards de F CFA.

Outre les deux (02) projets précités, un décaissement de 17,8 milliards de F CFA en 2022 a été enregistré pour la réalisation des travaux de la section Yamoussoukro –Tiébissou de l'autoroute Yamoussoukro –Bouaké. Cette section est ouverte à la circulation depuis le vendredi 16 décembre 2022.

Une vue du pont de Cocody en construction sur la baie de Cocody



Poste à péage de la section Yamoussoukro – Tiébissou



Les ressources décaissées ont également bénéficié au projet de transport urbain d'Abidjan (PTUA) ; celui-ci vise à apporter des solutions durables aux problèmes de trafic routier et à accompagner le

Quelques images de l'avancement du projet PTUA au 31 décembre 2022

Avancement de la rocade Y4



Avancement du prolongement du boulevard Latrille



Avancement de la route de la prison civile



Avancement de la route de Dabou



Quant au secteur « Santé et nutrition », la Banque mondiale a décaissé le montant le plus important avec 37,2 milliards de F CFA consacré au projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et compétences de santé (SPARK Santé).

Image d'illustration



Signé en 2019, SPARK vise à améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé et réduire la mortalité maternelle et infantile. Ce projet ambitieux, à l'horizon 2028, de réduire, de moitié la mortalité maternelle et d'un tiers la mortalité infantile.

Concernant le secteur « Agriculture, environnement et développement durable », la Banque mondiale a également effectué le décaissement le plus important dans ce secteur avec un montant de 20 milliards de F CFA pour le projet de compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde en Côte d'Ivoire (Projet BIRD-ENCLAVE).

Image d'illustration



Le projet BIRD-ENCLAVE se propose d'intervenir à tous les niveaux de la chaîne de valeur, de la production aux exportations, en particulier celui de la transformation locale pour les marchés d'exportation. Cela suppose également d'accorder la priorité à l'augmentation des rendements des vergers, au renforcement des institutions sectorielles, à la poursuite de la réhabilitation des entrepôts et à l'expansion des capacités, ainsi qu'au développement des infrastructures pour la commercialisation (y compris les routes rurales) et à la préparation des industries de transformation de la noix de cajou à affronter les exigences du marché international.

L'objectif de développement du projet est donc d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou, qui sont des actions qui profiteront aux petits exploitants et à l'industrie de transformation du cajou en Côte d'Ivoire.

Le secteur « Assainissement, hydraulique urbaine et rurale » a bénéficié d'un décaissement de 21 milliards de F CFA de la Banque mondiale dans le cadre du financement additionnel du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu urbain. Les objectifs de ce projet sont : (i) accroître l'accès et la qualité des services d'eau, l'accès à l'assainissement dans des zones urbaines sélectionnées ; et (ii) améliorer la planification et le suivi du secteur de l'eau potable en milieu urbain.

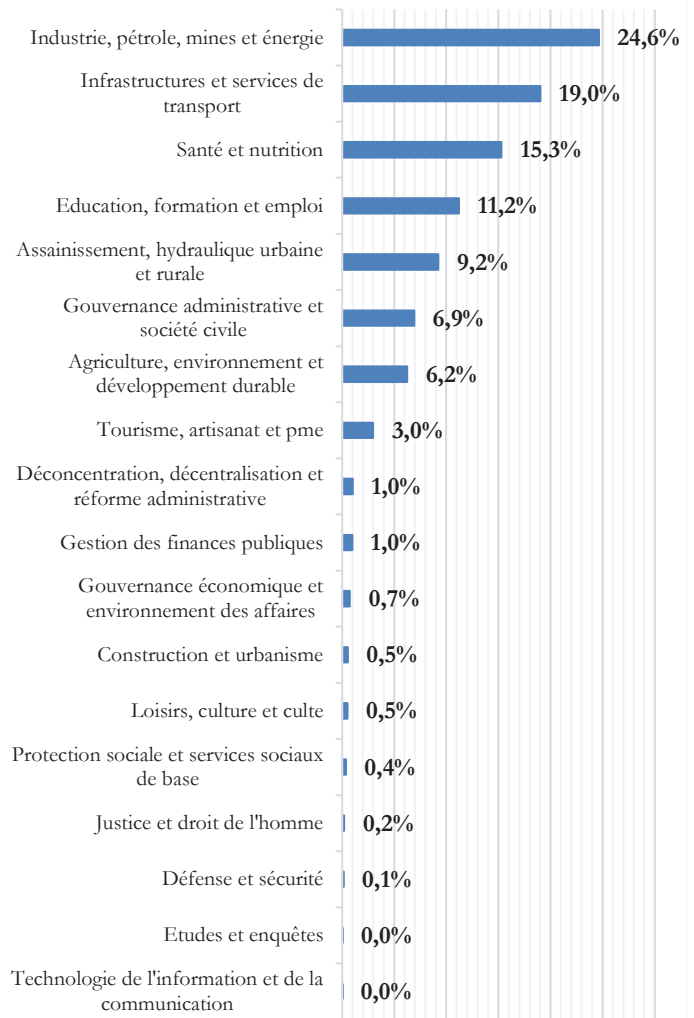
Enfin, le secteur « Loisirs, culture et culte » auquel sont liées les infrastructures sportives, a bénéficié, dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, d'un décaissement de 59,2 milliards de F CFA de la Banque Africaine d'Import-Export. Ces ressources sont destinées à la mise en oeuvre du projet de conception et de réhabilitation du Stade Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

Stade Félix Houphouët Boigny d'Abidjan en cours de réhabilitation



d'importation de Chine (Eximbank Chine) avec 52,8 milliards de F CFA pour la mise en oeuvre du projet de réhabilitation et de développement du réseau électrique.

Graphique 8 : Répartition des décaissements de 2022 par secteur au titre des appuis programmes/ projets des partenaires bilatéraux



Source : MEF/PGFE

► **Au titre des partenaires bilatéraux**

« Des partenaires bilatéraux dominés par les chinois et les américains pour le développement de l'énergie et la santé »

Les décaissements des partenaires bilatéraux ont principalement bénéficié aux secteurs « Industrie, pétrole, mines et énergie » (24,6%), « Infrastructures et services de transport » (19,0%) et « Santé et nutrition » (15,3%). Ces décaissements des partenaires bilatéraux, au titre de l'année 2022, sont dominés par la Chine (43,1%), les USA (22,5%), la France (17,9%), le Japon (7,9%) et l'Allemagne (6,6%).

Le secteur « Industrie, pétrole, mines et énergie » a reçu des ressources pour le développement du volet énergie électrique conventionnelle (97,5%) avec des projets dans le domaine de l'aménagement hydroélectrique, de réhabilitation et de développement du réseau électrique. Le développement d'énergie renouvelable et d'énergie verte a aussi bénéficié de ressources (1,7%) et, un soutien à la gouvernance de l'industrie extractive a été l'objet d'un décaissement de 809,9 millions de F CFA (0,8%). Le décaissement le plus élevé provient de la Chine à travers la Banque d'exportation et

Ce projet vise à réduire l'énergie non distribuée due aux limites de capacité de certains ouvrages du réseau interconnecté et à favoriser l'émergence des infrastructures de base par la disponibilité d'une énergie abondante et de bonne qualité.

Futur barrage hydroélectrique de GRIBO POPOLI



Concernant le secteur « Infrastructures et services de transport », il a été décaissé au total 78,7 milliards de F CFA par les partenaires bilatéraux en 2022. Ils sont principalement destinés à la réalisation de projets de construction et d'aménagement de routes, d'échangeurs et d'ouvrages métalliques.

Ainsi, le projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro – Bouaké a reçu 22,3 milliards de F CFA pour la réalisation de la section Tiébissou–Bouaké, longue de 84,138 km.

Aussi, il a été relevé un décaissement de l'agence américaine d'aide étrangère dénommée «Millennium Challenge Corporation» (MCC), d'un montant de 20,9 milliards de F CFA pour l'amélioration du transport à Abidjan, à travers le projet « Transport à Abidjan » qui vise entre autres, l'amélioration de la fluidité du trafic dans toute la ville.

Travaux de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké : Tronçon Tiébissou-Bouaké



Quant au secteur « Santé et nutrition », il a reçu au total 63,1 milliards de F CFA principalement pour l'amélioration des services de santé de base.

L'Agence pour le Développement International des Etats-Unis (USAID) a décaissé 33,4 milliards de F CFA dans le cadre du Projet de santé, en vue d'accroître l'accès aux soins, y compris les services en matière de VIH/SIDA, de tuberculose, de paludisme, et de santé de la reproduction.

Le Projet d'aménagement du CHU de Cocody visant l'amélioration des services de santé maternelle et infantile du Grand Abidjan a également reçu de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), un décaissement de 18 milliards de F CFA pour la Construction d'un Pôle Mère Enfant dans ledit établissement.

Pôle Mère Enfant du CHU de COCODY



Pôle Mère Enfant du CHU de COCODY

II.3.2. Taux de décaissement

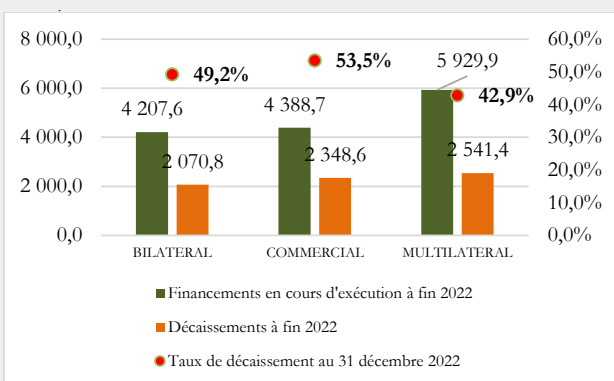
« Une absorption des ressources variable suivant le type de partenaire avec un taux de décaissement global de 47,9% »

L'absorption des financements mobilisés peut être appréciée par le taux de décaissement qui est le rapport du cumul des décaissements sur l'ensemble des financements concernés. Dans cette section, il est calculé sur les financements en cours d'exécution au 31 décembre de l'année 2022.

Ainsi, à fin décembre 2022, il a été enregistré 467 financements en cours d'exécution pour un montant total de 14 526,1 milliards de F CFA dont 6 960,8 milliards de F CFA ont été décaissés, soit un taux de décaissement de 47,9%.

Le taux de décaissement le plus important a été obtenu sur les appuis des partenaires commerciaux (53,5%), ceux des partenaires bilatéraux et multilatéraux étant respectivement de 49,2% et de 42,9%.

Graphique 9 : Financements en cours d'exécution et décaissements au 31 décembre 2022 par type de partenaires (Milliards de F CFA)



Source : MEF/PGFE

Malgré ce taux le plus élevé, certains financements des commerciaux n'ont pas encore connu de décaissement pour des raisons spécifiques à chaque projet.

Il s'agit, entre autres, de projets d'envergure tels que le « Projet d'extension et de modernisation du Port Autonome de San Pedro » et le « Projet de construction du port sec de Ferkessedougou ».

En effet, le « projet d'extension et de modernisation du Port Autonome de San Pedro » dont la convention de financement a été signée le 9 mars 2022 pour un montant de 260,86 milliards de F CFA avec le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, n'a pas encore reçu de décaissement.

Image d'illustration



Il en est de même pour le « projet de construction du port sec de Ferkessedougou », signé depuis le 30 janvier 2020 avec la Banque Industrielle et Commerciale de Chine. Pour ce projet, les travaux en cours sont financés sur la contrepartie nationale à hauteur de 41,9 milliards de F CFA en 2022. Ces travaux sont relatifs au relogement de 484 personnes identifiées dans l'emprise du projet. Il faut ajouter des déplacements de cimetières, de sites sacrés et de villages. Le processus d'indemnisation se poursuit. Ce sont près de 56 maisons qui sont déjà sorties de terre sur un total de 200 logements. Le nouveau village moderne électrifié sera alimenté en eau potable et équipé d'une école, d'un foyer polyvalent, d'un centre de Santé. L'ensemble des travaux du site de recasement devrait être livré au plus tard juin 2023.

Une vue des logements pour les personnes impactées par le projet de port sec de Ferkessedougou



II.4. Contribution au financement de la mise en oeuvre du PND 2021-2025

Pour la période 2021-2025, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un nouveau Plan National de Développement (PND) qui vise à lever les obstacles résiduels pour accélérer la transformation économique et sociale du pays.

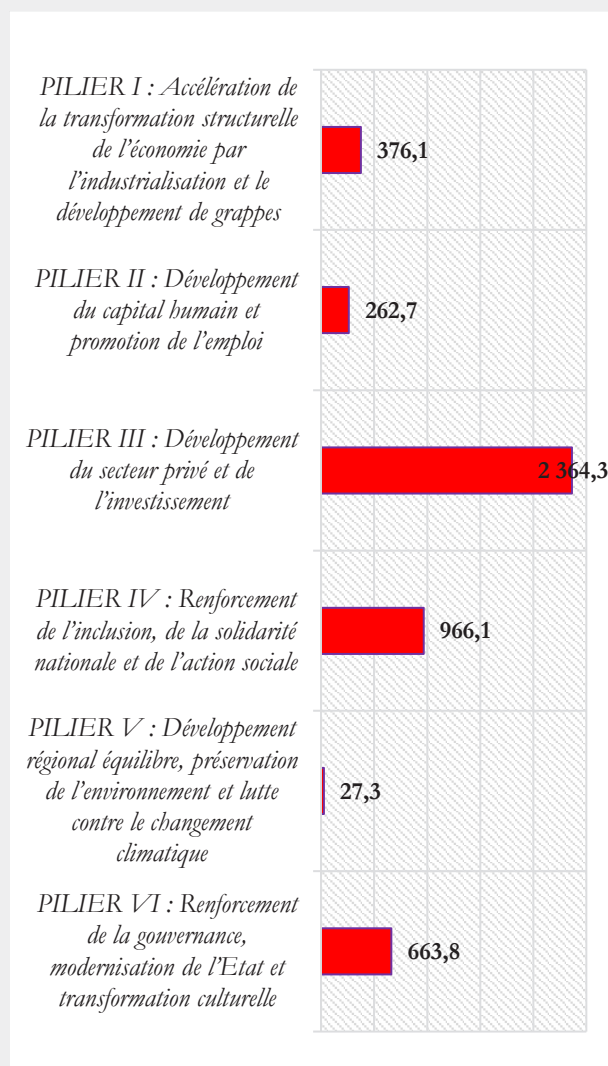
Ce Plan s'articule autour de six (06) piliers (Voir graphique 10) et nécessite un financement de 59 000 milliards de F CFA dont 43 660 milliards de F CFA (74%) sont attendus du secteur privé. La contribution attendue du secteur public s'élève à 15 340 milliards de F CFA (26%).

Les investissements publics à financer avec le concours des partenaires au développement se chiffrent à 9 335,6 milliards de F CFA.

« Des appuis des partenaires alignés sur les priorités du Gouvernement définies dans le PND 2021-2025 »

A cet effet, les montants décaissés au titre des financements extérieurs mobilisés au cours des deux (02) premières années de mise en oeuvre du PND s'élèvent à 4 660,3 milliards de F CFA, dont 1 889,6 milliards de F CFA (40,6%) en 2021 et 2 770,7 milliards de F CFA (59,4%) en 2022 (**Voir annexe 6**).

Graphique 10 : Décaissements de 2021-2022 selon les piliers du PND 2021-2025 (En milliards de F CFA)



Source : MEF/PGFE

Le pilier III « Développement du secteur privé et de l'investissement » est la principale destination de ces ressources avec 2 364,3 milliards de F CFA, soit 50,7% des décaissements sur la période. Les ressources de ce pilier bénéficient particulièrement au volet « Infrastructures routières » avec un montant de 1 020,7 milliards de F CFA (43,2%) des décaissements.

Le pilier V « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique » bénéficie des décaissements les moins élevés avec 27,3 milliards de F CFA (0,6%).

II.5. Contribution des financements à l'atteinte des ODD



En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue le 25 septembre 2015, un nombre important de dirigeants de la planète (193) se sont engagés sur dix-sept (17) objectifs mondiaux déclinés en cinq (05) piliers, à savoir : (i) planète ; (ii) population ; (iii) prospérité ; (iv) paix et (v) partenariats.

Ces objectifs mondiaux sont aussi appelés « Objectifs de Développement Durable (ODD) ». Ils sont interconnectés et, afin de ne laisser personne de côté et parvenir à un avenir meilleur et durable, il importe de les atteindre à l'horizon 2030.

« Un accompagnement appréciable des partenaires pour un développement durable de la Côte d'Ivoire »

Au niveau de la Côte d'Ivoire, ces objectifs sont intégrés dans les différents plans et stratégies de développement. Les ressources mobilisées, notamment auprès des partenaires extérieurs, contribuent à leur atteinte.

En 2022, les ODD 9 (Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) - et 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ont le plus bénéficié de ressources publiques extérieures. Ces deux (02) objectifs ont absorbé plus de la moitié des ressources décaissées.

L'ODD 9 a bénéficié de 491,7 milliards de F CFA en 2022, soit 18,7% contre 357,6 milliards de F CFA (18,8%) en 2021. (Graphique 11)

Quant à l'ODD 11, il a bénéficié en 2022 d'un montant de 500,1 milliards de F CFA, soit 18% contre 131,4 milliards de F CFA (6,9%) en 2021.

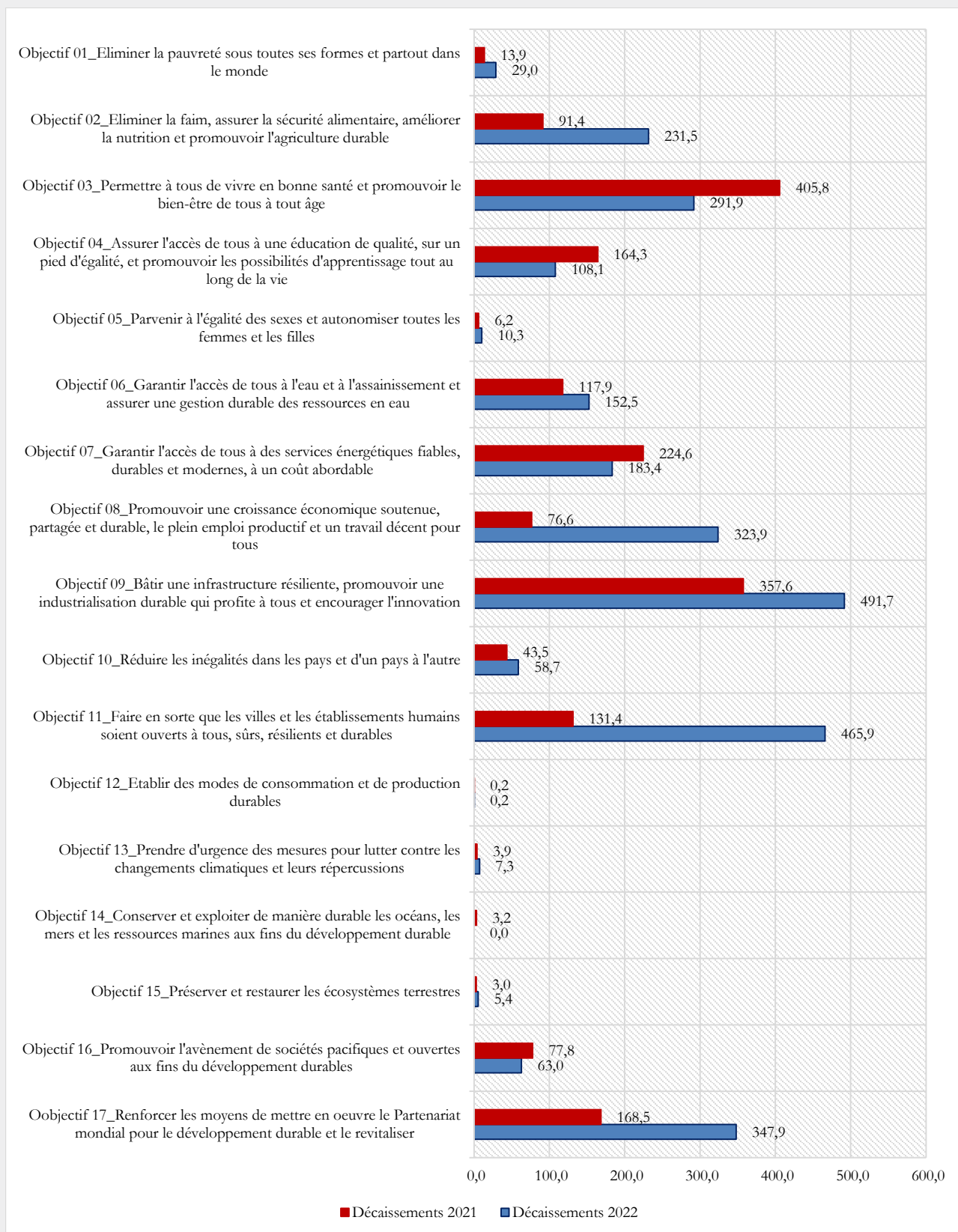
Contrairement à ces deux (02) objectifs (ODD 9 et 11), les ODD 12 et 14 ont le moins bénéficié de décaissements des ressources extérieures.

En effet, l'ODD 12 (Etablir des modes de consommation et de production durables) a bénéficié d'un montant de 369,3 millions de F CFA sur les deux (02) années, soit 0,01% des ressources décaissées.

Image d'illustration



Graphique 11 : Volume des décaissements en 2021 et 2022 au profit des ODD (En milliards de F CFA)



Source : MEF/PGFE

S'agissant de l'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), il a bénéficié d'un décaissement sur les deux (02) années de 3,2 milliards de F CFA, soit 0,07% des ressources décaissées (**Voir annexe 7**).

III. DIFFICULTÉS ET AVANCÉES MAJEURES

Les éditions précédentes du RCD ont relevé des obstacles à la mise en oeuvre des programmes et projets financés par les ressources publiques extérieures. La présente section fait un bref rappel de ces difficultés et met en relief les avancées majeures enregistrées dans les pratiques des différents acteurs.

III.1. Difficultés dans l'exécution des programmes/projets

Des difficultés ont été enregistrées dans l'exécution des programmes et projets tant au niveau de la partie nationale que des partenaires au développement. Ces difficultés se présentent comme suit :

✓ **Au niveau de la partie nationale :**

- insuffisance de ressources budgétaires allouées aux programmes et projets cofinancés ;
- mise à disposition tardive des ressources de la contrepartie nationale ;
- faible implication des collectivités territoriales dans l'identification et la mise en oeuvre de certains programmes et projets ;
- maîtrise insuffisante des procédures de gestion des programmes et projets de certains partenaires;
- retard accusé dans la mise en oeuvre des conditions préalables de mise en vigueur ou de premier décaissement ;
- absence ou insuffisance de ressources pour l'indemnisation des personnes impactées par la réalisation de certains projets.

« Le Gouvernement et ses partenaires travaillent en synergie pour trouver des solutions aux difficultés d'absorption des ressources »

✓ **Au niveau des partenaires au développement:**

- durée relativement longue du traitement des demandes d'avis de non objection (ANO) adressées par la partie nationale ;
- insuffisance d'informations sur l'exécution financière des projets de certains bailleurs, surtout ceux utilisant leurs propres procédures de décaissement.

Toutes ces difficultés constituent des entraves à la bonne exécution des programmes et projets. Face à ces défis, les efforts des différents acteurs ont permis d'enregistrer des avancées majeures dans la mise en oeuvre des programmes et projets financés par les ressources extérieures.

III.2. Avancées majeures

Dans le cadre de la coopération de la Côte d'Ivoire avec ses partenaires au développement, des avancées notables ont été observées en matière de mobilisation de la contrepartie État et de simplification des procédures administratives.

III.2.1. Amélioration de la gestion et du suivi de la mise en oeuvre des projets

Face au défi lié à la lenteur administrative, des réformes ont été entreprises pour la réduction des délais. En effet, sur rapport conjoint des Ministres en charge des Finances et du Budget, le décret N°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des programmes et projets financés par les partenaires techniques et financiers a été pris.

Ce décret a pour objectif de déterminer les règles spécifiques régissant la préparation, l'exécution et la clôture des programmes et projets financés ou cofinancés par les partenaires au développement. Il définit, entre autres, les délais de traitement des dossiers au niveau de chaque acteur et crée des cellules de passation de marché au sein des ministères clés. Il met en place un cadre de concertation entre les différents acteurs intervenant dans la coordination des programmes et projets.

Aussi, pour tenir compte des changements d'ordre institutionnel et prendre en compte les aspirations des parties prenantes allant dans le sens de la facilitation et l'accélération des procédures, il a été adopté le 3 avril 2019, le décret n° 2019-299 portant modification du décret n° 2015- 475.

Le décret 2019-299 est appliqué par la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD). La communication permanente sur l'existence de ces décrets et les efforts du Gouvernement vise à encourager les partenaires au développement à l'application des dispositions réglementaires existantes pour une meilleure exécution physique et financière des programmes et projets.

III.2.2. Prise en charge des indemnités et réinstallation des populations affectées par les projets

Dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes et projets, la réalisation de certains ouvrages peut affecter des populations (individus,

ménages, communautés) de manière temporaire ou permanente. De telles situations nécessitent des indemnités.

Face aux difficultés rencontrées dans la prise en charge de ces indemnités par la contrepartie de l'Etat, certains partenaires au développement (BID, BAD, Banque mondiale) consentent à y allouer une part des ressources dédiées au projet. Les échanges entre le Gouvernement et les autres partenaires se poursuivent en vue d'étendre cette pratique à l'ensemble des partenaires extérieurs.

III.2.3. Avancées dans la collecte des données

Les informations (montants de financements et décaissements, difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre, etc.) sur les interventions financées par les partenaires sont régulièrement transmises ou directement intégrées dans la Plateforme informatisée des Financements Publics Extérieurs (PGFE) par les points focaux des partenaires et des ministères. Elles sont ensuite traitées et validées par la cellule technique du COMOREX.

Ce dispositif permet de palier en partie, l'insuffisance d'informations sur les financements des partenaires qui n'utilisent pas les procédures nationales de décaissement. Les données validées sont acceptées par toutes les parties prenantes et les documents produits sont diffusés.

Page d'accueil de la PGFE de Côte d'Ivoire



Image d'illustration



Dans un contexte économique et social marqué par les effets de la crise en Ukraine et de la pandémie de Covid 19, des mesures importantes ont été prises en 2022 pour contenir l'inflation au niveau national. Ainsi, des ressources internes importantes ont été mobilisées à l'effet de préserver le pouvoir d'achat des populations. Les efforts du Gouvernement ont été soutenus par les partenaires au développement à travers la signature de conventions dont le montant global a connu une augmentation de 64,5% de 2021 à 2022.

Les objectifs fixés dans la stratégie nationale de développement imposant une continuité et une harmonie des investissements, les ressources acquises en 2022 ont été orientées vers les secteurs porteurs de croissance et les décaissements réalisés cette année concrétisent les priorités définies.

Pour un meilleur suivi de l'exécution physique et financière des programmes et projets mis en oeuvre avec les ressources publiques extérieures, un cadre de dialogue permanent entre les autorités et les partenaires au développement a été établi. Les concertations permettent d'améliorer les procédures administratives et les dispositions réglementaires qui conduisent à des réaménagements d'ordre institutionnel en vue d'obtenir une meilleure absorption des ressources mobilisées.

Nonobstant ces avancées, la mise à disposition d'informations sur les financements publics extérieurs en temps réel et l'utilisation de procédures communes de décaissements par l'ensemble des partenaires au développement constituent une étape importante à franchir pour une meilleure traçabilité des ressources, utile à l'amélioration de la planification du développement.

Annexe 1 : Montant des appuis programmes / projets mobilisés de 2021 à 2022 par nature du financement et par partenaire

Nature du financement	Partenaire	Agence / Guichet	Montants des financements			Proportion	
			2021	2022	Total		
Prêt	Banque Mondiale	Association Internationale de Développement	337,8	496,5	834,2	17,1%	
	Banque Nationale de Paris & PARIBAS	Banque Nationale de Paris & PARIBAS	0,0	715,0	715,0	14,6%	
	Coopération française	<i>Agence Française de Développement</i>		177,5	221,0	398,5	
		<i>Gouvernement/ Trésor français</i>		1,7	175,5	177,2	
		S/T Coopération française		179,2	396,5	575,7	11,8%
	JP Morgan Chase	JP Morgan Chase & Co	0,0	328,0	328,0	6,7%	
	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	Crédit agricole Corporate and Investment Bank	0,0	260,9	260,9	5,3%	
	Internationale Nederlanden Groep Bank	Internationale Nederlanden Groep Bank	204,7	0,0	204,7	4,2%	
	Standard Chartered Bank	Standard Chartered Bank	104,4	68,6	173,0	3,5%	
	Société Générale	Société Générale Paris	116,0	49,2	165,2	3,4%	
	Banque Africaine d'Import-Export	Banque Africaine d'Import-Export	164,0	0,0	164,0	3,4%	
	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	0,0	148,5	148,5	3,0%	
	KfW IPEX-Bank	KfW IPEX-Bank	0,0	148,4	148,4	3,0%	
	Banque Islamique de Développement	Banque Islamique de Développement	4,6	127,6	132,2	2,7%	
	Deutsche Bank	Deutsche Bank	69,3	62,5	131,8	2,7%	
	Banque Africaine de Développement	<i>Banque Africaine de Développement</i>		31,7	28,2	59,9	
		<i>Fonds Africain de Développement</i>		4,1	21,5	25,5	
		<i>Fonds Afrique Grandir Ensemble</i>		0,0	22,0	22,0	
		S/T Groupe de la Banque Africaine de Développement		35,8	71,7	107,5	2,2%
	Coopération japonaise	Agence Japonaise de Coopération Internationale	0,0	104,1	104,1	2,1%	
	Banque Ouest Africaine de Développement	Banque Ouest Africaine de Développement	17,0	60,3	77,3	1,6%	
	Coopération allemande	Gouvernement allemand (KfW)	9,8	65,0	74,9	1,5%	
	Bank Leumi	Bank Leumi	73,9	0,0	73,9	1,5%	
	Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures	Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures	0,0	59,0	59,0	1,2%	
	Israel Discount Bank	Israel Discount BANK	29,0	23,6	52,7	1,1%	
	Intesa Sanpaolo SPA Banque	Intesa Sanpaolo SPA Banque	0,0	46,6	46,6	1,0%	
	Bank of China	Bank of China	38,7	0,0	38,7	0,8%	

Nature du financement	Partenaire	Agence / Guichet	Montants des financements			Proportion
			2021	2022	Total	
	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole	OPEC Fund for International Development	0,0	37,9	37,9	0,8%
	Mitsubishi UFJ Financial Group	Mitsubishi UFJ Financial Group	34,3	0,0	34,3	0,7%
	Banque de Développement d'Afrique du Sud	Banque de Développement d'Afrique du Sud	0,0	32,8	32,8	0,7%
	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	29,6	0,0	29,6	0,6%
	BPI France	BPI France	28,6	0,0	28,6	0,6%
	Sotrad Water	Sotrad Water	27,1	0,0	27,1	0,6%
	Afriland First Group	Afriland First Bank	0,0	22,3	22,3	0,5%
	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique	15,6	0,0	15,6	0,3%
	Banque Européenne d'Investissements	Banque Européenne d'Investissements	13,8	0,0	13,8	0,3%
	Système des Nations Unies pour le Développement	Fonds International pour le Développement Agricole	10,3	0,0	10,3	0,2%
	Investec Bank Mauritius Limited Port Louis	Investec Bank Mauritius Limited Port Louis	0,0	9,8	9,8	0,2%
	Commerzbank	CommerzBank	8,5	1,0	9,5	0,2%
	Unicreditbank	UnicreditBank	4,6	0,0	4,6	0,1%
	S/Total Prêt		1 556,6	3 335,8	4 892,5	90,5%
Don	Système des Nations Unies pour le Développement	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	116,9	101,0	217,9	
		<i>FIDA - Fonds Fiduciaire du Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne</i>	2,0	0,0	2,0	
		<i>FIDA - Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres</i>	0,4	0,0	0,4	
		S/T Système des Nations Unies pour le Développement	119,2	101,0	220,3	50,8%
	Union Européenne	UE _ Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale	36,7	26,2	62,9	14,5%
	Fonds Mondial	Fonds Mondial	20,9	21,4	42,3	9,8%
	Coopération américaine	United States Agency for International Development	0,0	27,8	27,8	6,4%
	Coopération allemande	<i>Gouvernement allemand (GIZ)</i>	13,7	3,0	16,7	
		<i>Gouvernement allemand (KfW)</i>	9,3	0,0	9,3	
		S/T Coopération allemande	23,0	3,0	26,0	6,0%
	Coopération française	<i>Agence Française de Développement</i>	8,2	6,2	14,4	
		<i>Gouvernement/ Trésor français</i>	0,6	0,0	0,6	
		S/T Coopération française	8,8	6,2	15,0	3,5%
Coopération canadienne	Ambassade du Canada	3,0	9,4	12,4	2,9%	

Nature du financement	Partenaire	Agence / Guichet	Montants des financements			Proportion
			2021	2022	Total	
	Coopération japonaise	<i>Agence Japonaise de Coopération Internationale</i>	9,2	0,0	9,2	
		<i>Japan International Coopération System</i>	0,0	2,3	2,3	
		<i>Ambassade du Japon</i>	0,3	0,3	0,7	
		S/T Coopération japonaise	9,6	2,7	12,2	2,8%
	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	7,1	0,0	7,1	1,6%
	Fonds affiliés au SNUD	<i>Fonds Vert pour le Climat</i>	3,0	0,0	3,0	
		<i>Fonds Mondial pour l'Environnement</i>	0,5	0,0	0,5	
		S/T Fonds affiliés au SNUD	3,5	0,0	3,5	0,8%
	Groupe de la Banque Mondiale	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	0,0	3,0	3,0	0,7%
	Coopération norvégienne	Gouvernement norvégien	0,2	0,3	0,5	0,1%
Banque Africaine de Développement	Fonds d'assistance technique pour les pays à revenu intermédiaire	0,2	0,0	0,2	0,0%	
Fondation pour le renforcement des capacités	Fondation Pour le Renforcement des Capacités	0,0	0,0	0,0	0,0%	
S/Total Dons			232,3	201,0	433,3	8,1%
C2D	Coopération française	<i>Agence Française de Développement_C2D 3</i>	55,8	0,0	55,8	
		<i>Agence Française de Développement_C2D 2</i>	0,0	21,3	21,3	
		<i>Agence Française de Développement_C2D 1</i>	0,4	0,0	0,4	
		S/T Coopération française	56,1	21,3	77,4	100,0%
	S/Total C2D			56,1	21,3	77,4
TOTAL			1 845,1	3 558,1	5 403,2	100,0%

Source : MEF/PGFE

Annexe 2 : Financements acquis en 2022 par partenaire

Partenaire	Agence donatrice / Guichet	Montants (En milliards de F CFA)	Proportion
Banque mondiale	<i>Association Internationale de Développement</i>	760,7	
	<i>Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement</i>	3,0	
	S/T Banque mondiale	763,7	17,9%
Banque Nationale de Paris & PARIBAS	Banque Nationale de Paris & PARIBAS	715,0	16,8%
Coopération française	<i>Agence Française de Développement</i>	391,2	
	<i>Gouvernement/ Trésor français</i>	175,5	
	<i>Agence Française de Développement_C2D 2</i>	21,3	
	S/T Coopération française	588,0	13,8%
JP Morgan Chase	JP Morgan Chase & Co	328,0	7,7%
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	Crédit agricole Corporate and Investment Bank	260,9	6,1%
Coopération japonaise	<i>Agence Japonaise de Coopération Internationale</i>	250,0	
	<i>Japan International Coopération System</i>	2,3	
	<i>Ambassade du Japon</i>	0,3	
	S/T Coopération japonaise	252,6	5,9%
Banque Africaine de Développement	<i>Banque Africaine de Développement</i>	127,3	
	<i>Fonds Afrique Grandir Ensemble</i>	22,0	
	<i>Fonds Africain de Développement</i>	21,5	
	S/T Groupe de la Banque Africaine de Développement	170,8	4,0%
Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	148,5	3,5%
KfW IPEX-Bank	KfW IPEX-Bank	148,4	3,5%
Banque Islamique de Développement	Banque Islamique de Développement	127,6	3,0%
Système des Nations Unies pour le Développement	Système des Nations Unies pour le Développement	101,0	2,4%
Coopération allemande	<i>Gouvernement allemand (KfW)</i>	94,6	
	<i>Gouvernement allemand (GIZ)</i>	3,0	
	S/T Coopération allemande	97,5	2,3%
Standard Chartered Bank	Standard Chartered Bank	68,6	1,6%
Deutsche Bank	Deutsche Bank	62,5	1,5%
Banque Ouest Africaine de Développement	Banque Ouest Africaine de Développement	60,3	1,4%
Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures	Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures	59,0	1,4%
Société Générale	Société Générale Paris	49,2	1,2%
Intesa Sanpaolo SPA Banque	Intesa Sanpaolo SPA Banque	46,6	1,1%
Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole	OPEC Fund for International Development	37,9	0,9%
Banque de Développement d'Afrique du Sud	Banque de Développement d'Afrique du Sud	32,8	0,8%
Coopération américaine	United States Agency for International Development	27,8	0,7%

Partenaire	Agence donatrice / Guichet	Montants (En milliards de F CFA)	Proportion
Union Européenne	UE _ Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale	26,2	0,6%
Israel Discount Bank	Israel Discount BANK	23,6	0,6%
Afriland First Group	Afriland First Bank	22,3	0,5%
Fonds Mondial	Fonds Mondial	21,4	0,5%
Investec Bank Mauritius Limited Port Louis	Investec Bank Mauritius Limited Port Louis	9,8	0,2%
Coopération canadienne	Ambassade du Canada	9,4	0,2%
Commerzbank	CommerzBank	1,0	0,0%
Coopération norvégienne	Gouvernement norvégien	0,3	0,0%
TOTAL		4 260,9	100,0%

Source : MEF/PGFE

Annexe 3 : Répartition des financements des appuis programmes/projets acquis en 2022 par nature et par partenaire

Nature du financement	Partenaire	Agence / Guichet	Montants (En milliards de F CFA)	Proportion	
Prêt	Banque Nationale de Paris & PARIBAS	Banque Nationale de Paris & PARIBAS	715,0	20,1%	
	Banque Mondiale	Association Internationale de Développement	496,5	14,0%	
	Coopération française		<i>Agence Française de Développement</i>	221,0	
			<i>Gouvernement/ Trésor français</i>	175,5	
			S/T Coopération française	396,5	11,1%
	JP Morgan Chase	JP Morgan Chase & Co	328,0	9,2%	
	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	Crédit agricole Corporate and Investment Bank	260,9	7,3%	
	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	148,5	4,2%	
	KfW IPEX-Bank	KfW IPEX-Bank	148,4	4,2%	
	Banque Islamique de Développement	Banque Islamique de Développement	127,6	3,6%	
	Coopération japonaise	Agence Japonaise de Coopération Internationale	104,1	2,9%	
	Banque Africaine de Développement		<i>Banque Africaine de Développement</i>	28,2	
			<i>Fonds Afrique Grandir Ensemble</i>	22,0	
			<i>Fonds Africain de Développement</i>	21,5	
			S/T Groupe de la Banque Africaine de Développement	71,7	2,0%
	Standard Chartered Bank	Standard Chartered Bank	68,6	1,9%	
	Coopération allemande	Gouvernement allemand (KfW)	65,0	1,8%	
	Deutsche Bank	Deutsche Bank	62,5	1,8%	
	Banque Ouest Africaine de Développement	Banque Ouest Africaine de Développement	60,3	1,7%	
	Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures	Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures	59,0	1,7%	
	Société Générale	Société Générale Paris	49,2	1,4%	
	Intesa Sanpaolo SPA Banque	Intesa Sanpaolo SPA Banque	46,6	1,3%	
	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole	OPEC Fund for International Development	37,9	1,1%	
	Banque de Développement d'Afrique du Sud	Banque de Développement d'Afrique du Sud	32,8	0,9%	
	Israel Discount Bank	Israel Discount BANK	23,6	0,7%	
	Afriland First Group	Afriland First Bank	22,3	0,6%	
	Investec Bank Mauritius Limited Port Louis	Investec Bank Mauritius Limited Port Louis	9,8	0,3%	
Commerzbank	CommerzBank	1,0	0,0%		
S/Total Prêt			3 335,8	93,8%	
Don	Système des Nations Unies pour le Développement	Système des Nations Unies pour le Développement	101,0	2,8%	
	Coopération américaine	United States Agency for International Development	27,8	0,8%	

Nature du financement	Partenaire	Agence / Guichet	Montants (En milliards de F CFA)	Proportion
	Union Européenne	UE _ Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale	26,2	0,7%
	Fonds Mondial	Fonds Mondial	21,4	0,6%
	Coopération canadienne	Ambassade du Canada	9,4	0,3%
	Coopération française	Agence Française de Développement	6,2	0,2%
	Coopération allemande	Gouvernement allemand (GIZ)	3,0	0,1%
	Banque Mondiale	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	3,0	0,1%
	Coopération japonaise	<i>Japan International Coopération System</i>	2,3	
		<i>Ambassade du Japon</i>	0,3	
		S/T Coopération japonaise	2,7	0,1%
	Coopération norvégienne	Gouvernement norvégien	0,3	0,0%
	S/Total Don		201,0	5,6%
C2D	Coopération française	Agence Française de Développement_C2D 2	21,3	0,6%
	S/Total C2D		21,3	0,6%
TOTAL			3 558,1	100,0%

Source : MEF/PGFE

Annexe 4 : Liste des appuis programmes/projets acquis en 2022 par secteur

TITRE DU PROGRAMME/PROJET	Agence donatrice /Guichet	Nature du financement	Secteur	Montants (Milliards de F CFA)
Banque Nationale de Paris & PARIBAS				715,0
LIGNE 1 METRO ABIDJAN - Conception, réalisation et exploitation de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan	Banque Nationale de Paris & PARIBAS	Prêt	Infrastructures et services de transport	715,0
Banque Mondiale				499,5
PAFS _ FILETS SOCIAUX III _ Programme Multisectoriel d'Appui au Système National des Filets Sociaux _ PHASE III	Association Internationale de Développement	Prêt	Protection sociale et services sociaux de base	118,3
CI PIF 2 _ Projet d'investissement forestier - Phase II	Association Internationale de Développement	Prêt	Agriculture, environnement et développement durable	92,2
COSO _ Projet de cohésion sociale des régions Nord du golfe de Guinée	Association Internationale de Développement	Prêt	Protection sociale et services sociaux de base	87,9
PEJEDEC III - Projet de création d'Emplois Jeunes et de Développement des Compétences	Association Internationale de Développement	Prêt	Education, formation et emploi	86,7
PAGDS Financement additionnel _ Financement additionnel du Projet d'Amélioration de la Gouvernance et de Délivrance des Services de Base aux Citoyens	Association Internationale de Développement	Prêt	Gouvernance administrative et société civile	64,5
2ème financement additionnel du projet stratégique de préparation et de riposte contre la COVID 19	Association Internationale de Développement	Prêt	Santé et nutrition	46,9
PAFS _ FILETS SOCIAUX III _ Programme Multisectoriel d'Appui au Système National des Filets Sociaux _ PHASE III	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	Don	Protection sociale et services sociaux de base	3,0
Coopération française				424,0
Projet d'amélioration de la connectivité routière de la région NORD	Agence Française de Développement	Prêt	Infrastructures et services de transport	131,2
PACY _ Projet d'assainissement de la commune de YOPOUGON	Agence Française de Développement	Prêt	Assainissement, hydraulique urbaine et rurale	85,3
PARIS - Projet de promotion à l'accès à l'électricité, aux réseaux intelligents et à l'énergie solaire y/c Don "Electrification rurale"	Agence Française de Développement	Prêt	Industrie, pétrole, mines et énergie	4,5
Multi-pays - Capacités pour renforcer les droits et la santé sexuels et reproductifs en Afrique de l'Ouest - Phase 2- Multipays	Agence Française de Développement	Don	Santé et nutrition	2,3
Approche territoire comme levier de résilience socio-environnementale dans 3 paysages africains d'intérêt prioritaire pour la biodiversité	Agence Française de Développement	Don	Agriculture, environnement et développement durable	1,1
PROSSAN 2 - Programme de renforcement des systèmes de santé - Afrique de l'Ouest - Multipays	Agence Française de Développement	Don	Santé et nutrition	0,9
Projet "Défenseur.e.s" Initiative pour les défenseur.e.s des droits humains dans le monde- Multipays	Agence Française de Développement	Don	Justice et droit de l'homme	0,7
Africabolition 3 - Confirmer la tendance abolitionniste de la peine de mort en Afrique subsaharienne - Multipays	Agence Française de Développement	Don	Justice et droit de l'homme	0,6
Plateforme digitale pour l'inclusion des femmes dans les chaînes de valeur agricoles - Côte d'Ivoire	Agence Française de Développement	Don	Agriculture, environnement et développement durable	0,4
DEFISENS - Accès des personnes déficientes sensorielles aux services de prévention, de détection et d'accompagnement en Afrique de l'Ouest francophone - Multipays	Agence Française de Développement	Don	Protection sociale et services sociaux de base	0,4

TITRE DU PROGRAMME/PROJET	Agence donatrice /Guichet	Nature du financement	Secteur	Montants (Milliards de F CFA)
LIGNE 1 METRO ABIDJAN - Conception, réalisation et exploitation de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan	Gouvernement/ Trésor français	Prêt	Infrastructures et services de transport	132,5
LIGNE 1 METRO ABIDJAN - Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan	Gouvernement/ Trésor français	Prêt	Infrastructures et services de transport	23,0
LIGNE 1 METRO ABIDJAN - Construction de la ligne 1 du Métro d'ABIDJAN _ Assainissement et Dévoisement_NATIXIS	Gouvernement/ Trésor français	Prêt	Infrastructures et services de transport	20,1
RPE - Alimentation en eau potable dans la zone de GAGNOA - SINFRA_AEP Région du GOH et de la MARAHOUE + Assainissement urgence	Agence Française de Développement_C2D 2	C2D	Assainissement, hydraulique urbaine et rurale	21,3
JP Morgan Chase				328,0
Financement de projets d'infrastructures routières B	JP Morgan Chase & Co	Prêt	Infrastructures et services de transport	229,6
Financement de projets d'infrastructures routières A	JP Morgan Chase & Co	Prêt	Infrastructures et services de transport	98,4
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank				260,9
Financement du projet d'extension et de modernisation du Port Autonome de SAN PEDRO	Crédit agricole Corporate and Investment Bank	Prêt	Infrastructures et services de transport	260,9
Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest				148,5
2 PAI Nord _ Projet de Pôle Agro-Industriel dans le Nord de la Côte d'Ivoire	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	Prêt	Agriculture, environnement et développement durable	59,6
Projet de mise aux normes des blocs opératoires, unités de réanimation néonatales et services d'imagerie dans les hôpitaux de référence en République de COTE D'IVOIRE	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	Prêt	Santé et nutrition	37,1
Projet d'installation de 1000 unités solaires de pompage et de traitement d'eau clé en mains en RCI	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	Prêt	Assainissement, hydraulique urbaine et rurale	27,1
Financement partiel du projet de renforcement et d'aménagement de la route KANAHOLO - KORHOGO - Tranche BIDC	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	Prêt	Infrastructures et services de transport	19,7
Projet de construction d'une digue de retenue d'eau, l'aménagement du périmètre en aval et de l'installation d'un champ solaire, pour le pompage et l'irrigation de parcelles	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	Prêt	Agriculture, environnement et développement durable	5,0
KfW IPEX-Bank				148,4
Financement du projet de construction de 189 forages d'eau potable urbain et la réalisation de 1000 forages _ Crédit acheteur	KfW IPEX-Bank	Prêt	Assainissement, hydraulique urbaine et rurale	128,7
Financement du projet de construction de 189 forages d'eau potable urbain et la réalisation de 1000 forages _ Crédit commercial	KfW IPEX-Bank	Prêt	Assainissement, hydraulique urbaine et rurale	19,7
Banque Islamique de Développement				127,6
Projet d'appui au développement de l'université d'ODIENNE, en Côte d'Ivoire	Banque Islamique de Développement	Prêt	Education, formation et emploi	75,4
Projet intégré de nutrition et de développement de la petite enfance _ Côte d'Ivoire	Banque Islamique de Développement	Prêt	Santé et nutrition	29,1
Projet d'aménagement Hydro-Agricole des régions du HAUT SASSANDRA et du FROMAGER _ PHASE III (Accord cadre, Accord de prêt)	Banque Islamique de Développement	Prêt	Agriculture, environnement et développement durable	23,1
Coopération japonaise				106,8
Projet de renforcement de la liaison électrique TAABO-KOSSOU-BOUAKE	Agence Japonaise de Coopération Internationale	Prêt	Industrie, pétrole, mines et énergie	104,1

TITRE DU PROGRAMME/PROJET	Agence donatrice /Guichet	Nature du financement	Secteur	Montants (Milliards de F CFA)
Aide financière pour le programme de développement économique et social _Année fiscale 2022	<i>Japan International Coopération System</i>	Don	<i>Gestion des finances publiques</i>	2,3
APL_2022 - Aide publique japonaise au développement aux micro-projets locaux	<i>Ambassade du Japon</i>	Don	<i>Education, formation et emploi, santé et nutrition</i>	0,3
Système des Nations Unies pour le Développement				101,0
SNUD 2022_Santé et services sociaux de base / Santé publique	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Santé et nutrition</i>	28,2
SNUD 2022_Agriculture durable / Chaînes des valeurs agricoles	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	13,4
SNUD 2022_ Agriculture durable / Modèle d'agriculture durable	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	8,7
SNUD 2022_Éducation et alphabétisation fonctionnelle / Offre d'éducation, de formation et d'alphabétisation	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Education, formation et emploi</i>	7,7
SNUD 2022_ Industrialisation / Compétitivité et accès aux marchés	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Gouvernance économique et environnement des affaires</i>	6,0
SNUD 2022_Gouvernance / Sécurité et cohésion sociale	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Défense et sécurité</i>	4,9
SNUD 2022_Gouvernance / Gestion de données	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Etudes et enquêtes</i>	4,0
SNUD 2022_Éducation et alphabétisation fonctionnelle / Demande d'éducation, de formation et d'alphabétisation	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Education, formation et emploi</i>	2,9
SNUD 2022_Gestion des ressources naturelles / Gouvernance forestière	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	2,9
SNUD 2022_Santé et services sociaux de base / Protection des enfants	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Défense et sécurité</i>	2,5
SNUD 2022_Égalité et genre / Autonomisation des femmes	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Protection sociale et services sociaux de base</i>	2,4
SNUD 2022_ Agriculture durable / Suivi-évaluation des stratégies, plans et programmes	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	2,1
SNUD 2022_Gouvernance / Justice et droits humains	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Justice et droit de l'homme</i>	2,1
SNUD 2022_Gestion des ressources naturelles / Gestion des risques de catastrophes naturelles	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	2,1
SNUD 2022_Promotion de la jeunesse / Opportunités d'emploi	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Education, formation et emploi</i>	2,0
SNUD 2022_ Industrialisation / Encadrement des PME/PMI	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Tourisme, artisanat et pme</i>	1,9
SNUD 2022_Égalité et genre / Lutte contre les inégalités des genres	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Protection sociale et services sociaux de base</i>	1,6
SNUD 2022_Promotion de la jeunesse / Prise de décision et contrôle de l'action publique	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Gouvernance administrative et société civile</i>	1,0
SNUD 2022_Industrialisation / Opportunités technologiques & Innovation	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Industrie, pétrole, mines et énergie</i>	0,9
SNUD 2022_Gouvernance / Planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de politiques et de programmes	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Gestion des finances publiques</i>	0,8
SNUD 2022_Santé et services sociaux de base / Eau Hygiène et Assainissement	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Assainissement, hydraulique urbaine et rurale</i>	0,8

TITRE DU PROGRAMME/PROJET	Agence donatrice /Guichet	Nature du financement	Secteur	Montants (Milliards de F CFA)
SNUD 2022_Promotion de la jeunesse / Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Gouvernance économique et environnement des affaires</i>	0,7
SNUD 2022_Santé et services sociaux de base / Nutrition	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Santé et nutrition</i>	0,7
SNUD 2022_Gouvernance / Redevabilité et délivrance de services modernes	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Gouvernance administrative et société civile</i>	0,5
SNUD 2022_Égalité et genre / Accès aux opportunités socio-économiques et aux services de prévention et de prise en charge des VBG	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Protection sociale et services sociaux de base</i>	0,3
SNUD 2022_Santé et services sociaux de base / Protection sociale	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	Don	<i>Protection sociale et services sociaux de base</i>	0,2
Banque africaine de développement				71,7
2 PAI Nord _ Projet de Pôle Agro-Industriel dans le Nord de la Côte d'Ivoire	<i>Banque Africaine de Développement</i>	Prêt	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	27,6
PIDACC / BN - Programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger	<i>Banque Africaine de Développement</i>	Prêt	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	0,6
2 PAI Nord _ Projet de Pôle Agro-Industriel dans le Nord de la Côte d'Ivoire	<i>Fonds Afrique Grandir Ensemble</i>	Prêt	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	22,0
PACA-CI _ Programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires pour une transformation structurelle	<i>Fonds Africain de Développement</i>	Prêt	<i>Gouvernance économique et environnement des affaires</i>	8,2
2 PAI Nord _ Projet de Pôle Agro-Industriel dans le Nord de la Côte d'Ivoire	<i>Fonds Africain de Développement</i>	Prêt	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	8,2
PEPT - Programme Electricité Pour Tous	<i>Fonds Africain de Développement</i>	Prêt	<i>Industrie, pétrole, mines et énergie</i>	5,0
Standard Chartered Bank				68,6
Projet de renforcement de la route ABIDJAN - SAN PEDRO par la côtière _Crédit acheteur	<i>Standard Chartered Bank</i>	Prêt	<i>Infrastructures et services de transport</i>	56,7
Projet de renforcement de la route ABIDJAN - SAN PEDRO par la côtière _Crédit commercial	<i>Standard Chartered Bank</i>	Prêt	<i>Infrastructures et services de transport</i>	11,9
Coopération allemande				68,0
Programme Energies Renouvelables et Efficacité Energétique_Dorsale de l'Est	<i>Gouvernement allemand (KfW)</i>	Prêt	<i>Industrie, pétrole, mines et énergie</i>	45,9
PEPT - Programme Electricité Pour Tous	<i>Gouvernement allemand (KfW)</i>	Prêt	<i>Industrie, pétrole, mines et énergie</i>	19,1
Promotion de l'Etat de Droit et de la Justice_GIZ	<i>Gouvernement allemand (GIZ)</i>	Don	<i>Justice et droit de l'homme</i>	1,3
MOVE _ Chaînes de valeurs orientées vers le marché pour l'emploi et la croissance - Projet régional CEDEAO	<i>Gouvernement allemand (GIZ)</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	0,9
Améliorer la prévisibilité et la transparence des échanges commerciaux en Côte d'Ivoire à travers la mise en œuvre d'un mécanisme de décisions anticipées	<i>Gouvernement allemand (GIZ)</i>	Don	<i>Gouvernance économique et environnement des affaires</i>	0,4
Décisions anticipées_ GIZ	<i>Gouvernement allemand (GIZ)</i>	Don	<i>Gestion des finances publiques</i>	0,4
Deutsche Bank				62,5
Financement du projet de réhabilitation et de renforcement de la route existante ABIDJAN-SAN PEDRO _ Section GRAND LAHOU-FRESCO de 75 km) _Crédit acheteur	<i>Deutsche Bank</i>	Prêt	<i>Infrastructures et services de transport</i>	47,3

TITRE DU PROGRAMME/PROJET	Agence donatrice /Guichet	Nature du financement	Secteur	Montants (Milliards de F CFA)
Financement du projet de réhabilitation et de renforcement de la route existante ABIDJAN-SAN PEDRO (section GRAND LAHOU-FRESCO de 75 km) _Crédit commercial	<i>Deutsche Bank</i>	Prêt	<i>Infrastructures et services de transport</i>	15,2
Banque Ouest Africaine de Développement				60,3
Projet de construction et d'équipement de quatre (04) lycées et d'un (01) collège d'excellence avec internat pour jeunes filles	<i>Banque Ouest Africaine de Développement</i>	Prêt	<i>Education, formation et emploi</i>	30,0
PDIW - CI _ Projet de développement intégré du WASSOLOU en RCI _ PHASE I	<i>Banque Ouest Africaine de Développement</i>	Prêt	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	15,3
Projet de mise en place de la plateforme unifiée et ouverte de la vidéoprotection urbaine (VPU) dans 6 villes secondaires et 6 principaux stades _Phase IV	<i>Banque Ouest Africaine de Développement</i>	Prêt	<i>Défense et sécurité</i>	15,0
Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures				59,0
Projet Stratégique de Préparation et de Riposte à la COVID-19 avec la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures _ AIIB	<i>Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures</i>	Prêt	<i>Santé et nutrition</i>	59,0
Société Générale				49,2
Financement du Projet de réalisation des travaux de renforcement de la côte : Section FRESCO - SASSANDRA - SAN PEDRO - GRAND BEREBY	<i>Société Générale Paris</i>	Prêt	<i>Infrastructures et services de transport</i>	49,2
Intesa Sanpaolo SPA Banque				46,6
Projet de modernisation de la filière avicole en Côte d'Ivoire	<i>Intesa Sanpaolo SPA Banque</i>	Prêt	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	46,6
Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole				37,9
2 PAI Nord _ Projet de Pôle Agro-Industriel dans le Nord de la Côte d'Ivoire	<i>OPEC Fund for International Development</i>	Prêt	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	37,9
Banque de Développement d'Afrique du Sud				32,8
Projet de construction du Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) d'Anyama et de réhabilitation de 12 CAFOP	<i>Banque de Développement d'Afrique du Sud</i>	Prêt	<i>Education, formation et emploi</i>	32,8
Coopération américaine				27,8
Projets de Santé - USAID	<i>United States Agency for International Development</i>	Don	<i>Santé et nutrition</i>	24,4
Accord Global de subvention de projets à portée limitée à travers USAID. Projets Démocratie et Gouvernance_Y compris PROJUSTICE	<i>United States Agency for International Development</i>	Don	<i>Gouvernance administrative et société civile</i>	3,5
Union Européenne				26,2
Programme d'appui au Secteur Privé pour la responsabilité sociétale des entreprises et les initiatives numériques	<i>UE _ Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale</i>	Don	<i>Tourisme, artisanat et pme</i>	6,6
Renforcement des capacités de la l'Académie internationale de Lutte contre le terrorisme	<i>UE _ Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale</i>	Don	<i>Défense et sécurité</i>	6,6
PRODEREE _ Promotion des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique en Côte d'Ivoire _UE NDICI	<i>UE _ Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale</i>	Don	<i>Industrie, pétrole, mines et énergie</i>	6,6
Accompagnement du renouvellement des engagements climatiques de la Cote d'Ivoire	<i>UE _ Instrument de Voisinage, de</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	3,9

TITRE DU PROGRAMME/PROJET	Agence donatrice / Guichet	Nature du financement	Secteur	Montants (Milliards de F CFA)
	<i>Développement et de Coopération Internationale</i>			
AMA-CI _ Appui au monde associatif en Côte d'Ivoire	<i>UE _ Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale</i>	Don	<i>Défense et sécurité</i>	2,6
Israel Discount Bank				23,6
Projet de conception et construction d'une usine de traitement d'eau de 1500 m3/jour et d'infrastructures associés _Crédit acheteur	<i>Israel Discount BANK</i>	Prêt	<i>Assainissement, hydraulique urbaine et rurale</i>	23,6
Afriland First Group				43,7
Projet d'implémentation d'un système de transport intelligent sur 5 tronçons de l'autoroute en Côte d'Ivoire	<i>Afriland First Bank</i>	Prêt	<i>Infrastructures et services de transport</i>	22,3
PNLP _ Intensification des interventions de lutte contre le paludisme en CI 2021-2023	<i>Fonds Mondial</i>	Don	<i>Santé et nutrition</i>	10,1
PNLS _ Lutte contre le VIH-SIDA, CIV-H-MOH, Fonds mondial 2021-2023	<i>Fonds Mondial</i>	Don	<i>Santé et nutrition</i>	8,1
PNLT _ Intensification des interventions de lutte contre la tuberculose en Côte d'Ivoire 2021 -2023	<i>Fonds Mondial</i>	Don	<i>Santé et nutrition</i>	3,2
Investec Bank Mauritius Limited Port Louis				9,8
Financement du projet de construction et de rénovation de l'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire en Afrique du Sud à Pretoria	<i>Investec Bank Mauritius Limited Port Louis</i>	Prêt	<i>Construction et urbanisme</i>	9,8
Coopération canadienne				9,4
SOCODEVI-IFCC _Projet Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères	<i>Ambassade du Canada</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	5,0
PASSERELLES _ Entraide universitaire mondiale Canada (EUMC) - Projet d'appui à la santé sexuelle et reproductive des femmes de Côte d'Ivoire	<i>Ambassade du Canada</i>	Don	<i>Education, formation et emploi, santé et nutrition</i>	4,4
Commerzbank				1,0
Projet de fourniture d'équipement et de radiocommunication militaire HF et VHF, de logiciels et de services (85%)	<i>CommerzBank</i>	Prêt	<i>Défense et sécurité</i>	1,0
Coopération norvégienne				0,3
Projet AEP-NANSEN _ Renforcement de la base de connaissance pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches maritimes dans les Pays en développement _ PHASE I, II & III	<i>Gouvernement norvégien</i>	Don	<i>Agriculture, environnement et développement durable</i>	0,3
TOTAL				3 558,1

Source : MEF/PGFE

Annexe 5 : Décaissements des appuis programmes/projets par type et par partenaire en 2022

Type de Partenaire	Groupe du Partenaire	Agence / Guichet	Montants (En milliards de F CFA)	Proportion
COMMERCIAL	JP Morgan Chase	<i>JP Morgan Chase & Co</i>	328,0	36,8%
	Bank of China	<i>Bank of China</i>	170,4	19,1%
	Banque Industrielle et Commerciale de Chine	<i>Banque Industrielle et Commerciale de Chine</i>	93,3	10,5%
	Internationale Nederlanden Groep Bank	<i>Internationale Nederlanden Groep Bank</i>	66,5	7,5%
	Standard Chartered Bank	<i>Standard Chartered Bank</i>	44,5	5,0%
	Société Générale	<i>Société Générale Paris</i>	41,8	4,7%
	Deutsche Bank	<i>Deutsche Bank</i>	29,6	3,3%
	Israel Discount Bank	<i>Israel Discount BANK</i>	23,6	2,7%
	Bank Hapoalim	<i>Bank Hapoalim</i>	22,5	2,5%
	Afriland First Group	<i>Afriland First Bank</i>	22,3	2,5%
	Banque Nationale de Paris & PARIBAS	<i>Banque Nationale de Paris & PARIBAS</i>	15,5	1,7%
	BPI France	<i>BPI France</i>	14,0	1,6%
	Bank Leumi	<i>Bank Leumi</i>	6,6	0,7%
	Commerzbank	<i>CommerzBank</i>	5,2	0,6%
	KfW IPEX-Bank	<i>KfW IPEX-Bank</i>	3,0	0,3%
	Unicreditbank	<i>UnicreditBank</i>	2,6	0,3%
	Investec Bank Mauritius Limited Port Louis	<i>Investec Bank Mauritius Limited Port Louis</i>	1,2	0,1%
S/T COMMERCIAL			890,7	44,0%
MULTILATERAL	Banque mondiale	<i>Association Internationale de Développement</i>	186,8	25,9%
		<i>Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement</i>	27,6	3,8%
		<i>Scale Up Facility</i>	20,4	2,8%
	Banque Islamique de Développement	<i>Banque Islamique de Développement - ISTISNA'A</i>	73,1	10,1%
		<i>Banque Islamique de Développement</i>	34,5	4,8%
		<i>Banque Islamique de Développement - IJARAH</i>	1,4	0,2%
	Banque Africaine de Développement	<i>Banque Africaine de Développement</i>	72,7	10,1%
		<i>Fonds Africain de Développement</i>	8,3	1,2%
		<i>Fonds d'Appui à la Transition</i>	1,6	0,2%
		<i>Fonds Spécial du Nigeria</i>	0,4	0,1%
		<i>Facilité Africaine de l'Eau</i>	0,0	0,0%
	Système des Nations Unies pour le Développement	<i>Système des Nations Unies pour le Développement</i>	70,6	9,8%
		<i>Fonds International pour le Développement Agricole</i>	2,7	0,4%
		<i>FIDA - Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres</i>	0,4	0,1%
		<i>FIDA - Fonds Fiduciaire du Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne</i>	0,3	0,0%
	Banque Africaine d'Import-Export	<i>Banque Africaine d'Import-Export</i>	59,2	8,2%
	Union Européenne	<i>Fonds Européen pour le Développement 11</i>	16,5	2,3%
<i>Fonds Européen pour le Développement REGIONAL</i>		10,2	1,4%	

Type de Partenaire	Groupe du Partenaire	Agence / Guichet	Montants (En milliards de F CFA)	Proportion
		<i>UE _ Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale</i>	8,3	1,2%
		<i>UE Ligne Thématique</i>	3,3	0,5%
		<i>Fonds Fiduciaire d'Urgence _ Union Européenne</i>	1,6	0,2%
		<i>Union Européenne</i>	0,4	0,1%
	Banque Ouest Africaine de Développement	<i>Banque Ouest Africaine de Développement</i>	36,6	5,1%
	Banque Européenne d'Investissements	<i>Banque Européenne d'Investissements</i>	30,6	4,2%
	Fonds Mondial	<i>Fonds Mondial</i>	19,4	2,7%
	Gavi Alliance	<i>Gavi Alliance</i>	12,0	1,7%
	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	<i>Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO</i>	8,3	1,2%
	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	<i>Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique</i>	6,0	0,8%
	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole	<i>OPEC Fund for International Development</i>	4,2	0,6%
	Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures	<i>Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures</i>	2,3	0,3%
	Fonds affiliés au système des nations unies pour le développement	<i>Fonds Mondial pour l'Environnement</i>	1,4	0,2%
		<i>Fonds Stratégique pour le Climat</i>	0,4	0,1%
		<i>Fonds Vert pour le Climat</i>	0,2	0,0%
	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	<i>Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire</i>	0,1	0,0%
	S/T MULTILATERAL		721,9	35,6%
BILATERAL	Coopération chinoise	<i>Eximbank-Chine</i>	178,5	43,1%
	Coopération américaine	<i>Millennium Challenge Corporation</i>	53,7	13,0%
		<i>United States Agency for International Development</i>	39,4	9,5%
	Coopération française	<i>Agence Française de Développement</i>	32,4	7,8%
		<i>Gouvernement/ Trésor français</i>	25,0	6,0%
		<i>Agence Française de Développement _ C2D 2</i>	10,5	2,5%
	Coopération japonaise	<i>Agence Japonaise de Coopération Internationale</i>	32,2	7,8%
		<i>Ambassade du Japon</i>	0,3	0,1%
		<i>Gouvernement allemand (GIZ)</i>	24,4	5,9%
	Coopération allemande	<i>Gouvernement allemand (KfW)</i>	2,9	0,7%
		<i>Ambassade du Canada</i>	4,7	1,1%
	Coopération canadienne	<i>Partenariat pour l'Innovation dans le Développement</i>	1,8	0,4%
		<i>Eximbank-Corée</i>	1,4	0,3%
	Coopération norvégienne	<i>Gouvernement norvégien</i>	0,2	0,1%
	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique	<i>Fonds Koweïtien pour le Développement Economique</i>	0,2	0,0%
	Fonds Saoudien de Développement	<i>Fonds Saoudien de Développement</i>	0,1	0,0%
	S/T BILATERAL		413,9	20,4%
	TOTAL		2 026,5	100,0%

Source : MEF/PGFE

Annexe 6 : Décaissements de 2021 à 2022 selon les piliers et secteurs du PND 2021-2025

Pilier PND 2021-2025	Secteur	Décaissements			Proportion
		2021	2022	Cumul 2021-2022	
PILIER I : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes	<i>Agriculture</i>	86,5	160,0	246,5	65,5%
	<i>Commerce</i>	8,8	11,5	20,4	5,4%
	<i>Culture</i>	0,0	0,1	0,1	0,0%
	<i>Industrie</i>	22,7	83,6	106,3	28,3%
	<i>Mines</i>	0,8	0,8	1,6	0,4%
	<i>Ressources animales et halieutiques</i>	0,5	0,7	1,2	0,3%
	S/Total	119,3	256,8	376,1	8,1%
PILIER II : Développement du capital humain et promotion de l'emploi	<i>Education nationale</i>	51,5	50,4	101,9	38,8%
	<i>Emploi et Travail</i>	13,3	13,7	27,0	10,3%
	<i>Enseignement supérieur et recherche scientifique</i>	20,9	13,8	34,7	13,2%
	<i>Enseignement technique et formation professionnelle</i>	69,9	29,2	99,1	37,7%
	S/Total	155,6	107,1	262,7	5,6%
PILIER III : Développement du secteur privé et de l'investissement	<i>Economie numérique et poste</i>	24,7	25,1	49,8	2,1%
	<i>Energie et énergies renouvelables</i>	224,8	183,4	408,2	17,3%
	<i>Financement de l'économie</i>	92,9	350,0	442,9	18,7%
	<i>Hydraulique</i>	99,2	125,0	224,2	9,5%
	<i>Infrastructures routières</i>	310,2	710,5	1 020,7	43,2%
	<i>Promotion des PME</i>	35,5	15,0	50,5	2,1%
	<i>Promotion des investissements privés</i>	0,4	2,0	2,4	0,1%
	S/Total	869,2	1 495,1	2 364,3	50,7%
PILIER IV : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale	<i>Assainissement et salubrité</i>	20,0	27,4	47,4	4,9%
	<i>Genre et égalités des sexes</i>	6,2	9,5	15,6	1,6%
	<i>Jeunesse</i>	0,7	0,0	0,7	0,1%
	<i>Nutrition</i>	11,9	7,3	19,1	2,0%
	<i>Protection sociale</i>	21,6	15,0	36,6	3,8%
	<i>Santé</i>	403,6	295,6	699,2	72,4%
	<i>Sports</i>	46,3	87,6	133,9	13,9%
	<i>Urbanisme et habitat</i>	5,1	8,5	13,6	1,4%
	S/Total	515,3	450,8	966,1	20,7%
PILIER V : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique	<i>Eaux et Forêts</i>	3,3	5,4	8,7	31,8%
	<i>Environnement et développement durable</i>	10,9	7,7	18,6	68,2%
	S/Total	14,1	13,1	27,3	0,6%
PILIER VI : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle	<i>Défense et sécurité</i>	81,4	119,4	200,8	30,2%
	<i>Gouvernance administrative</i>	22,3	58,2	80,5	12,1%
	<i>Gouvernance locale</i>	0,5	4,4	4,9	0,7%
	<i>Gouvernance économique</i>	89,8	245,5	335,3	50,5%
	<i>Intégration régionale</i>	0,4	0,3	0,6	0,1%
	<i>Justice et droits de l'homme</i>	6,1	5,2	11,3	1,7%
	<i>Paix et cohésion sociale</i>	6,9	12,1	19,0	2,9%
	<i>Planification et statistique</i>	8,8	2,6	11,4	1,7%
	S/Total	216,1	447,7	663,8	14,2%
TOTAL	1 889,6	2 770,7	4 660,3	100,0%	

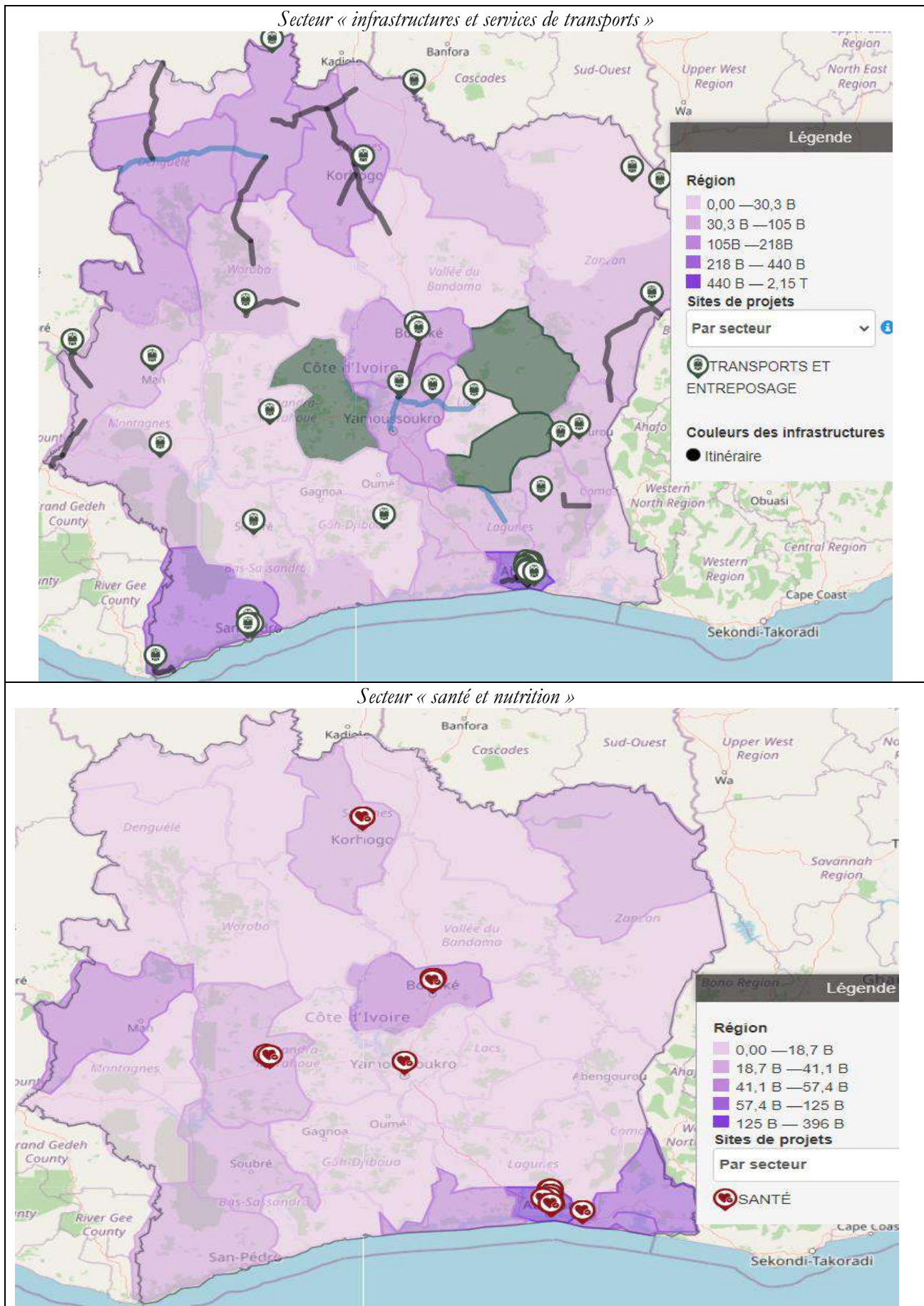
Source : MEF/PGFE

Annexe 7 : Décaissements de 2021 à 2022 selon les ODD

Objectifs de Développement Durable	Montants (En milliards de F CFA)			Proportion
	2021	2022	Total 2021-2022	
Objectif 01 <i>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i>	13,9	29,0	42,9	0,9%
Objectif 02 <i>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i>	91,4	231,5	322,8	6,9%
Objectif 03 <i>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i>	405,8	291,9	697,7	15,0%
Objectif 04 <i>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i>	164,3	108,1	272,4	5,8%
Objectif 05 <i>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i>	6,2	10,3	16,5	0,4%
Objectif 06 <i>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</i>	117,9	152,5	270,4	5,8%
Objectif 07 <i>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i>	224,6	183,4	408,0	8,8%
Objectif 08 <i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i>	76,6	323,9	400,5	8,6%
Objectif 09 <i>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</i>	357,6	491,7	849,3	18,2%
Objectif 10 <i>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</i>	43,5	58,7	102,2	2,2%
Objectif 11 <i>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i>	131,4	465,9	597,2	12,8%
Objectif 12 <i>Établir des modes de consommation et de production durables</i>	0,2	0,2	0,4	0,0%
Objectif 13 <i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>	3,9	7,3	11,2	0,2%
Objectif 14 <i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i>	3,2	0,0	3,2	0,1%
Objectif 15 <i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</i>	3,0	5,4	8,5	0,2%
Objectif 16 <i>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durables</i>	77,8	63,0	140,8	3,0%
Objectif 17 <i>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</i>	168,5	347,9	516,4	11,1%
TOTAL	1 889,6	2 770,7	4 660,3	100,0%

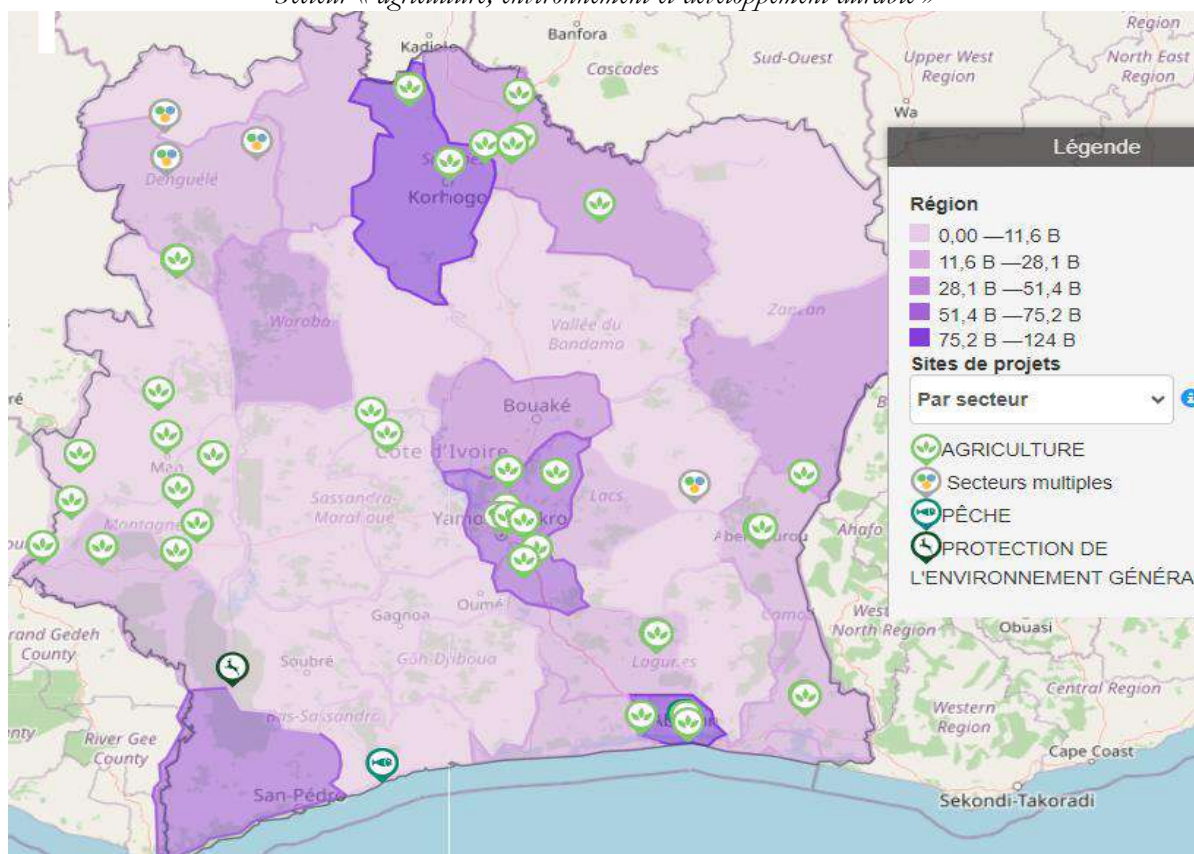
Source : MEF/PGFE

Annexe 8 : Cartographie des interventions relatives aux financements actifs par secteur à fin décembre 2022

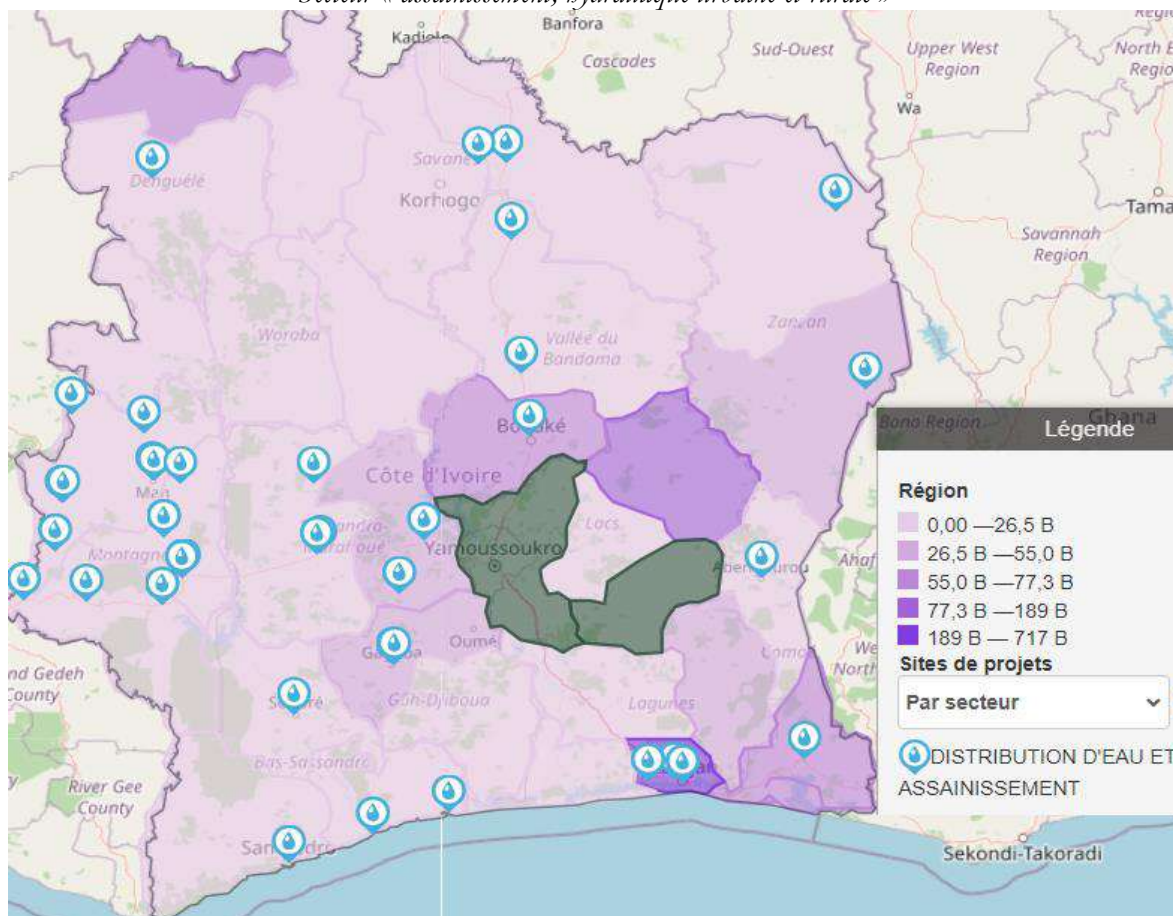


Source : MEF/PGFE

Secteur « agriculture, environnement et développement durable »



Secteur « assainissement, hydraulique urbaine et rurale »



Source : MEF/PGFE

Annexe 9 : Liste des graphiques

<i>Graphique 1 : Appuis budgétaires de 2022 par partenaire au développement (en milliards de F CFA)</i>	<i>-----11</i>
<i>Graphique 2 : Appuis programmes/projets par type de partenaires en 2022 (En milliards de F CFA)</i>	<i>-----14</i>
<i>Graphique 3 : Appuis budgétaires sectoriels de 2022 par type de partenaires (en milliards de F CFA)</i>	<i>-----15</i>
<i>Graphique 4 : Volume des décaissements de 2022 par secteur des appuis budgétaires sectoriels (en milliards de F CFA)</i>	<i>-----16</i>
<i>Graphique 5 : Répartition du volume des décaissements de 2022 des appuis programmes/projets par type de partenaire</i>	<i>-----16</i>
<i>Graphique 6 : Répartition des décaissements de 2022 par secteur au titre des appuis programmes/projets des partenaires commerciaux</i>	<i>-----17</i>
<i>Graphique 7 : Répartition des décaissements de 2022 par secteur au titre des appuis programmes/projets des partenaires multilatéraux-</i>	<i>-----18</i>
<i>Graphique 8 : Répartition des décaissements de 2022 par secteur au titre des appuis programmes/ projets des partenaires bilatéraux</i>	<i>-----21</i>
<i>Graphique 9 : Financements en cours d'exécution et décaissements au 31 décembre 2022 par type de partenaires (Milliards de F CFA)</i>	<i>-----23</i>
<i>Graphique 10 : Décaissements de 2021-2022 selon les piliers du PND 2021-2025 (En milliards de F CFA)</i>	<i>-----24</i>
<i>Graphique 11 : Volume des décaissements en 2021 et 2022 au profit des ODD (En milliards de F CFA)</i>	<i>-----26</i>

Annexe 10 : Comité de rédaction du RCD 2022

Structures	Représentants	Fonctions
GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE		
Cabinet du Premier Ministre	ADJE Eve Epse DOUKOURE	Conseiller technique
Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	SOUMAGNIN Aka Innocent	Chargé d'études à la Direction de la Stratégie et de la Planification
Ministère du Plan et du Développement	KOUASSI Adjé Vincent De Paul	Directeur de la Coopération et de la Coordination de l'Aide à la DGSCA
	ANRAI Serge	Directeur du Partenariat à la DGSCA
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	DIANE Bamoulaye	Chargé d'études à la Direction du Budget de l'Etat
Ministère de l'Economie et des Finances	SOUMAHORO Dély	Conseiller technique
	KEITA Noumoutié	Secrétaire Permanent du COMOREX
	KOUASSI Koffi Etienne	Chargé d'études MEF/COMOREX
	KOFFY Kouakou Mida T.	Chargé d'études MEF/COMOREX
	DODO Alice Viviana Epse BAO	Chargée d'études MEF/COMOREX
	KOUAME Anne Christèle Epse LOHOURIGNON	Chargée d'études MEF/COMOREX
	FOFANA Moussa	Chargé d'études MEF/COMOREX
	KOMARA Habib Oumar	Chargé d'études MEF/COMOREX
	Bandama Jean-Marc KOFFI	Chargé d'études MEF/COMOREX
	GOZE Nicaise Ezechiel	Chef de service à la DGF
	ABO Jean Claude	Sous-Directeur des Programmes et Politiques Economiques à la DGE
	EDOUKOU Pierre Bérenger	Chargé d'études à la Sous-Direction des Programmes et Politiques Economiques de la DGE
BAGNE Franck-Yver	Chargé d'études à la Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale de la DGE	
COLLECTIVITES ET SOCIETE CIVILE		
Association des Régions et des Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)	Jules LELLA - KONAN	Directeur exécutif
Groupe des Organisations Féminines pour l'Egalité Hommes Femmes (GOFEHF)	Kouly Rachel GOGOUA	Présidente

Source : MEF/PGFE

Annexe II : Glossaire

La présente liste de définitions de termes utilisés dans le Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) repose sur des considérations opérationnelles.

Aide publique au développement (APD). L'Aide Publique au Développement (APD) est la forme la plus connue de l'aide au développement laquelle est aussi le fait de particuliers, d'entreprises, d'ONG, de fondations. C'est une action qui peut prendre les formes suivantes : i) financement de projets par dons ; ii) prêts d'argent à taux préférentiel ; iii) annulation de dettes.

L'aide publique au développement (APD) représente la somme nette des dons et des prêts accordés à des conditions de faveur par des institutions publiques des membres de l'OCDE, de l'OPEP, etc., aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide (pays en développement) établie par le CAD pour promouvoir le développement économique et le bien-être, comprenant la coopération financière, la coopération technique et l'aide alimentaire.

L'aide publique au développement est également définie comme représentant les décaissements nets des prêts et des subventions réalisées en termes financiers concessionnels par toutes les sources multilatérales et agences officielles bilatérales dans le but de promouvoir le développement économique et social.

Selon l'OCDE, l'aide publique au développement est définie comme l'ensemble des apports de ressources qui sont fournies aux pays en développement et aux institutions multilatérales par des organismes officiels, y compris les collectivités locales et l'Etat ou par leurs agents d'exécution et qui, considérées au niveau de chaque opération, répondent aux critères suivants relatifs au bénéficiaire, au donateur ainsi qu'à l'objectif et à la concessionnalité attachés à l'action d'aide :

- 1) provenir d'organismes publics y compris les Etats et les autorités locales ou de leurs agents d'exécution ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ;
- 2) être acheminée vers les pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics ;
- 3) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires de l'aide ;
- 4) revêtir un caractère de faveur (être assorties de conditions favorables) et comporter un élément de libéralité d'au moins 25 % (l'élément don a été revu au taux de 35%).

Il s'agit donc de ressources fournies par le secteur public, dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts).

Alignement. L'alignement signifie que les donateurs s'engagent à aligner leurs efforts sur les priorités nationales de développement ; ils fondent l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures nationales de développement des pays partenaires. Cet engagement constitue l'un des cinq principes fondamentaux de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra par lequel les donateurs s'engagent à utiliser les systèmes nationaux comme option par défaut (de première intention) pour les programmes d'aide gérés par le secteur public. En contrepartie, les pays en développement améliorent la qualité et la transparence de leurs systèmes de gestion des finances publiques. Un manque d'alignement conduit à des résultats non durables, et compromet les institutions et les processus nationaux.

Appropriation. Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement. Un principe

fondamental à la fois de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra ainsi que de l'Accord de Partenariat de Busan. L'appropriation signifie que les pays en développement ont la maîtrise de leurs politiques et stratégies de développement ; les fournisseurs d'aide alignent leurs programmes de coopération sur ces politiques et stratégies et concentrent leurs efforts sur l'obtention de résultats qui répondent aux priorités des pays en développement ; ces derniers améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption.

Appui budgétaire. Transfert de ressources financières au budget de l'Etat d'un pays partenaire dans le but de contribuer à la mise en oeuvre de sa stratégie de développement. Un bailleur de fonds, plutôt que de financer des projets individuellement, met à la disposition du Trésor des fonds à des fins de dépenses d'investissement et de dépenses courantes. Il comporte un certain nombre d'avantages dont : la baisse des coûts de transaction de l'aide, le renforcement de la responsabilité de l'Etat bénéficiaire et de sa capacité de gestion. L'appui budgétaire présente aussi des risques parmi lesquels, la mauvaise gestion des finances, l'augmentation de la corruption et l'insuffisance de traçabilité.

Appui budgétaire direct. L'appui (ou soutien) budgétaire direct se définit comme une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'une agence de financement externe au Trésor public du Gouvernement partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du bénéficiaire. Cette définition de l'appui budgétaire n'englobe donc pas les fonds transférés au Trésor public pour le financement de programmes ou de projets gérés selon des procédures budgétaires différentes de celles du pays partenaire, dans l'intention d'affecter ces ressources à des usages spécifiques (Entrent dans cette définition, aussi bien le soutien budgétaire sectoriel que le soutien budgétaire général).

Appui Programmes et Projets. Financement apporté par les partenaires au développement pour la mise en oeuvre de programmes et projets publics dans les Etats bénéficiaires. Ces financements peuvent être sous forme de prêts, de dons ou de subvention (Contrat de désendettement et de Développement (C2D)) apportés par les partenaires bilatéraux, multilatéraux ou commerciaux.

Capacité d'absorption (des ressources extérieures). Ce terme désigne la capacité d'un pays ou d'une organisation à recevoir de l'aide et à l'utiliser efficacement. Souvent, les pays en développement n'ont pas cette capacité. Par exemple, un pays peut recevoir suffisamment d'argent pour permettre à tous les enfants d'aller à l'école primaire, mais être incapable d'utiliser cet argent dans l'immédiat parce qu'il manque de professeurs ou d'écoles, ou parce que sa structure administrative est inadéquate. Il doit d'abord former des professeurs, construire des écoles et améliorer l'efficacité de sa structure administrative, et augmenter ainsi sa «capacité d'absorption». Le terme est également utilisé dans le cadre de l'allocation des fonds structurels pour parler de la capacité de consommation des fonds en particulier pour certains Etats qui sont très loin d'arriver à un taux d'absorption satisfaisant. Aujourd'hui, on avance souvent l'argument de la faible capacité d'absorption des pays partenaires pour justifier une limitation des ressources de l'APD.

Contrepartie nationale. Contribution, en espèces ou en nature, du Gouvernement aux projets ou activités de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel. Elle représente entre 10% et 20% du coût du projet.

Cofinancement. Le financement de programmes et projets est assuré par plus d'une source, sans compter le Gouvernement bénéficiaire. Les arrangements de cofinancement peuvent faire appel à la participation de tiers aux coûts ou à un fonds d'affectation spéciale.

Contrat de désendettement et de développement (C2D). Nouvel instrument qui permet à la France de tester la mise en oeuvre de l'approche programme. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement sous forme de dons des échéances de dettes d'APD pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE). Les ressources dégagées sont affectées sous forme d'appui budgétaire à certaines priorités (éducation de base et formation professionnelle ; soins de santé primaire et lutte contre les grandes endémies ; équipements et infrastructures des collectivités locales et aménagement du territoire ; et gestion des ressources naturelles).

Coopération pour le développement. La coopération pour le développement est une politique d'aide économique, financière, culturelle et technique, mise en oeuvre à l'échelle internationale entre les pays industrialisés et les pays en développement (Coopération bilatérale) ; quand elle s'appuie sur des organismes internationaux comme l'OCDE, le PNUD, la FAO, l'OMC, on parle de coopération multilatérale et quand il s'agit d'ONG, on dit coopération associative.

La réflexion sur la coopération pour le développement a évolué en raison de changements sociaux, politiques et financiers importants au cours des vingt dernières années. L'aide représente un type d'assistance dans une palette beaucoup plus large d'instruments et d'approches de coopération pour le développement. Ces derniers incluent : le financement non concessionnel, la coopération Sud-Sud et triangulaire, le financement de la lutte contre le changement climatique, la coopération entre les Gouvernements sur les politiques non liées à l'aide et la coopération avec - et parmi - les acteurs non Gouvernementaux tels que les entreprises et la société civile.

Coordination de l'aide. Processus visant à mobiliser les ressources et à harmoniser les politiques, les programmes et les pratiques des partenaires au développement en vue de maximiser l'apport des ressources au développement. Elle englobe

en effet une coordination de l'ensemble de la politique économique du Gouvernement. D'où la nécessité de prendre en compte les missions et le fonctionnement des différentes structures impliquées dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique économique.

Décassements. Transaction par laquelle les ressources de l'aide publique sont effectivement mises à la disposition des pays récipiendaires, déboursements. Transfert international effectif de ressources financières. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades : fournitures de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un compte réservé, paiements de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

Déclaration de Paris. La Déclaration de Paris est un accord international conclu entre 35 donateurs (pays ou organismes d'aide), 26 institutions multilatérales de développement et 56 pays récipiendaires. Elle a été adoptée à Paris en mars-avril 2005 lors du 2ème Forum de Haut niveau sur l'efficacité de l'aide par les ministres de pays développés et de pays en développement chargés de la promotion du développement, et responsables d'organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement. Ils ont pris la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide pour augmenter son efficacité.

La Déclaration de Paris a formulé un ensemble de cinq principes pour guider les efforts sur l'efficacité de l'aide : 1) l'Appropriation, 2) l'Harmonisation, 3) l'alignement, 4) la Gestion Axée sur les Résultats et 5) la Responsabilité Mutuelle. Les donateurs et les pays bénéficiaires ont également convenu que les progrès qu'ils accomplissaient en vue de tenir ces engagements devaient faire l'objet d'un suivi.

Don. Transferts en espèces ou en nature qui n'entraînent pas d'obligation juridique de remboursement pour le bénéficiaire. Sont

également considérés comme dons : i) les remises de dette, bien qu'elles n'impliquent pas un nouveau transfert, ii) les aides consenties à des ONG, iii) certains coûts encourus lors de la mise en oeuvre des programmes. Il convient de distinguer une remise de dette comptabilisée comme un don et un abandon de dette, qui est l'opération par laquelle un créancier raye unilatéralement une créance de ses livres. Cette opération, contrairement à la remise de dette, ne donne lieu à aucune comptabilisation dans les statistiques du CAD.

Donateur. Par donateur, on entend tout organisme public-y compris les Etats et les collectivités locales habilités à consentir une aide publique au développement. Les organisations non Gouvernementales (ONG) par lesquelles transite l'APD pour être réinvestie dans des actions de développement sont considérées comme donneurs. Par contre, les entreprises privées ne peuvent être considérées comme des donateurs en vertu de cette définition.

Exécution financière. Le point de départ de l'exécution financière d'un projet est la convention de financement ou tout autre document attestant la disponibilité de ressources financières pour le projet. L'exécution financière d'un projet s'inspire des procédures définies dans la convention de financement et qui sont : les clauses générales, les clauses particulières, les dispositions techniques et administratives d'exécution, les mesures d'accompagnement, etc.

Exécution physique. Toute programmation d'investissement implique la mobilisation de moyens physiques et financiers nécessaires à l'accomplissement des tâches définies dans le planning de réalisation contenu dans l'étude de factibilité ou dans le dossier technique d'exécution.

Gestion des finances publiques. Des systèmes solides de gestion des finances publiques (GFP) sont essentiels à la prestation de services et à la gestion économique efficace et durable. Les États sont

efficaces et responsables lorsqu'ils sont soutenus par de bons systèmes et institutions de GFP. De bons systèmes de GFP sont également indispensables pour veiller à ce que l'aide soit utilisée pour atteindre les objectifs de développement.

La Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement engagent les pays à renforcer leurs systèmes de gestion des finances publiques et engagent les partenaires du développement à augmenter le montant de l'aide extérieure qui passe par les systèmes de GFP d'un pays afin de renforcer ces derniers et de parvenir à un développement plus efficace et durable.

Harmonisation. L'harmonisation est un principe fondamental de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, de la Déclaration de Paris, du Programme d'action d'Accra et de l'accord de Partenariat de Busan. L'harmonisation reflète les inquiétudes à propos du manque d'intégration des pratiques des donateurs aux priorités et aux systèmes nationaux de développement, tels que les cycles de planification budgétaire, de programmes et de projets. Les demandes faites aux pays bénéficiaires de satisfaire aux processus et procédures de présentations de rapports financiers des différents donateurs, associées à un manque de coordination des travaux analytiques et des missions pays, produisaient des coûts de transaction élevés et réduisaient l'efficacité de l'aide fournie. Les donateurs et les pays bénéficiaires ont admis qu'une action urgente, coordonnée et durable était nécessaire. Les actions des donateurs sont mieux coordonnées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective. L'harmonisation implique par exemple l'utilisation de procédures et de dispositifs communs entre donateurs.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD. Le CAD utilise une liste des bénéficiaires de l'aide, révisée de temps en temps, qui est divisée en deux

parties. La partie I de la liste regroupe les pays en développement (éligibles à recevoir l'aide publique au développement) et la partie II.

Objectifs de développement durable (ODD). Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont 17 objectifs mondiaux adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015 en présence de 193 dirigeants de la planète qui s'engagent à atteindre les 17 objectifs mondiaux pour réaliser 3 accomplissements ambitieux au cours des 15 prochaines années (2015-2030). Ils portent sur une multitude de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité. Ces objectifs qui remplacent les OMD, font partie du nouveau programme de développement post-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » visant à aider en priorité les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes. Ce « nouveau référentiel du développement du monde » se précise en 169 cibles dont chacun est évalué par divers indicateurs.

Organisations de la Société Civile (OSC). Le rôle des OSC en tant qu'actrices de développement à part entière a été reconnu au titre du Programme d'action d'Accra en 2008. Le Partenariat de Busan reconnaît que tous les acteurs ont un rôle différent mais complémentaire à jouer dans le développement et il énonce « des partenariats ouverts à tous » comme l'un de ses piliers fondamentaux.

Organisation non Gouvernementale. Organisation privée, volontaire et sans but lucratif, financée au moins en partie, par des contributions volontaires versées par le public. Aux fins du RCD, une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) ou d'institution exécutante ou bénéficiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit d'organisations locales.

Partenaires commerciaux. Ce sont les banques extérieures privées ayant conclu des accords de

prêt avec le Gouvernement pour le financement d'actions publiques

Partenariats Public-Privé (PPP). Dans sa définition la plus large, le terme de « partenariat public-privé (PPP) » couvre toutes les formes d'association du secteur public et du secteur privé destinées à mettre en oeuvre tout ou partie d'un service public. Ces relations s'inscrivent dans le cadre de contrats de long terme : elles se distinguent en cela des privatisations et de la sous-traitance. Les investissements (infrastructures, matériel, immeuble, logiciels ; etc.) nécessaires à la fourniture du service sont financés pour tout ou partie par le prestataire privé. Le paiement, assuré par les usagers ou par une collectivité publique, permet de couvrir l'amortissement de ces investissements et leur exploitation.

Ces PPP s'inscrivent dans le cadre des principes du « nouveau management public », promus dans les pays anglo-saxons et diffusés par les organisations financières internationales. Cette approche de la gestion publique est née dans le contexte des difficultés budgétaires qui frappent les collectivités publiques des pays industrialisés depuis les années 1970 et de la perte progressive de la légitimité accordée aux gestionnaires publics en matière de gestion efficace des ressources.

Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs (PGFE). La PGFE est un outil moderne de gestion des financements extérieurs basé sur la technologie Web, accessible à distance par Internet ou Intranet.

Prévisibilité. Lorsque les donneurs fournissent des informations inexactes ou insuffisantes aux pays bénéficiaires sur leurs plans de dépenses, il est notoire que l'aide qu'ils versent est moins efficace. Le CAD de l'OCDE s'emploie à améliorer la qualité des informations entre les donneurs du CAD et les pays bénéficiaires afin d'augmenter l'impact de ces ressources sur le développement.

Prêt. Transfert en espèces ou en nature qui entraînent une obligation juridique de remboursement pour le bénéficiaire. Les prêts accordés au titre de l'APD sont toujours accordés avec un élément de libéralité minimum de 25%. En pratique, les prêts sont souvent accordés avec un élément de libéralité de 50%. Cela signifie en terme pratique des taux d'intérêt réels nets avoisinant les 1%. Par ailleurs, un rééchelonnement d'une dette classée dans l'APD équivaut selon les directives du CAD, à un nouveau prêt et implique le remboursement du principal rééchelonné.

Prêt souverains. Selon l'Agence Française de Développement (AFD), les prêts contractés ou garantis par les États sont appelés prêts souverains. Les États bénéficiaires doivent être en mesure d'emprunter et avoir une dette peu élevée. Les conditions sont déterminées en fonction de la nature du projet et de son environnement (impact et contexte politique, économique, social, environnemental) et de la qualité de l'emprunteur (secteur d'activité, notation, garanties).

Prévisibilité de l'aide. L'aide est prévisible si les bénéficiaires sont certains des montants et des dates de décaissement. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide souligne l'importance de la prévisibilité de l'aide car un manque celle-ci rend extrêmement difficile la planification budgétaire et la mise en oeuvre de l'agenda de développement d'un pays bénéficiaire. L'appropriation des programmes de développement par les pays bénéficiaires est également rendue difficile par la probabilité accrue de l'instabilité budgétaire et monétaire découlant de l'imprévisibilité de l'aide qui peut non seulement s'avérer plus difficile à gérer, mais aussi avoir un impact négatif sur la manière dont elle est dépensée et réduire l'efficacité de l'aide.

Programme d'action d'Accra. Le Programme d'Action d'Accra approuvé en septembre 2008 à Accra (Ghana) lors du Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, a pour objectif d'accélérer les engagements pris

en vue d'atteindre les objectifs-cibles. Il réaffirme l'engagement envers les cinq principes de la Déclaration de Paris et insiste en outre sur le thème des partenariats ouverts à tous dans lesquels la société civile, les donateurs non traditionnels, les fondations et les autres acteurs participent pleinement. Le Programme d'Action d'Accra a représenté une première étape dans l'élaboration d'une large plateforme permettant des discussions entre tous les acteurs du développement.

Le Programme d'Action d'Accra s'articule autour de trois thèmes principaux : Le renforcement de l'appropriation du processus de développement par les pays en développement, l'élargissement des partenariats pour l'efficacité de l'aide ouverts à tous et l'obtention de résultats et la gestion orientée vers les résultats. Le pilier des partenariats ouverts à tous (inclusifs) ouvre le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en un groupe plus large de parties prenantes ; pour la première fois les OSC, les fondations et les donateurs non traditionnels ont été en mesure de participer pleinement aux discussions.

Aux termes du Programme d'Action d'Accra, les pays en développement se sont engagés à prendre leur avenir en mains, les donateurs à assurer une meilleure coordination entre eux, et les deux parties se sont engagées à devenir plus responsables vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de leurs citoyens. Projets d'investissements (avec ou éléments de coopération technique). Financements en espèces ou en nature, de projets d'équipement précis, par exemple des projets créateurs de capital productif susceptibles de produire de nouveaux biens ou services, appelés aussi assistance finance. La catégorie des projets des projets d'investissement peut comprendre un élément de coopération technique, auquel cas elle est appelée « projets d'investissement avec un élément de coopération technique ».

Rapport sur la coopération au développement (RCD). Le RCD est un rapport grâce auquel le Gouvernement avec l'appui du PNUD diffuse

l'information sur les financements publics extérieurs accordée au Gouvernement, à ses institutions par les partenaires au développement du pays où le PNUD est présent. Il synthétise l'ensemble des données sur les financements publics extérieurs dont a bénéficié le pays au cours d'une année.

Redevabilité (mutuelle). La redevabilité des Gouvernements envers les électeurs nationaux pour atteindre leurs objectifs de développement est l'un des principes fondamentaux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Programme d'Action d'Accra élargit le concept pour inclure la collaboration avec le Parlement, les partis politiques, les autorités locales, les médias, le milieu universitaire, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.

Responsabilité mutuelle. Les donateurs et les pays partenaires se partagent mutuellement la responsabilité des résultats obtenus en matière de l'aide au développement.

Secteur. L'appréciation de ce qui constitue un secteur, qu'elle soit intuitive ou documentée, devrait s'opérer au niveau du Gouvernement du pays partenaire, et coïncider avec la définition établie par celui-ci, qui devrait avoir désigné ledit secteur comme prioritaire dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Il y a lieu d'éviter dans toute la mesure du possible le morcellement des secteurs. Le projet ou activité est classé conformément au système de classification national ou standard (OCDE). Selon les cas, les thématiques transversales, les domaines thématiques ou sous sectoriels comme l'environnement, la réforme de la fonction publique, etc. peuvent être considérés comme des secteurs.

Secteurs prioritaires. Secteurs retenus par le Gouvernement du pays partenaire comme faisant partie des priorités du pays.

Secteur privé. Au cours de la période précédant le Quatrième Forum de haut niveau en 2011, une

importance croissante a été accordée au rôle du secteur privé et à sa contribution au processus de développement. L'Accord de Partenariat de Busan reconnaît le rôle d'acteurs plus importants du développement comme le secteur privé, ainsi que des modalités de financement du développement telles que les partenariats public-privé. Le secteur privé est désormais une circonscription active du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, et son travail est coordonné par la Plateforme des partenariats pour la prospérité.

Société civile. La notion de société civile englobe toute une gamme d'organisations. Dans son sens général, elle comprend les organisations et les structures non marchandes et non étatiques au sein desquelles des individus poursuivent des objectifs et des idéaux communs. Dans le domaine du développement, elle fait surtout référence aux ONG ayant un mandat expressément et strictement lié au développement. Elle peut toutefois inclure des associations d'agriculteurs, des associations de professionnels, des groupements environnementaux, des instituts de recherche indépendants, des universités, des organisations d'origine religieuse, des syndicats, des médias à but non lucratif, ainsi que d'autres groupes qui ne s'occupent pas du développement.

Les OSC font partie de l'architecture internationale de l'aide que ce soit à titre de donateurs, à titre de canaux et de récipiendaires d'APD ou en vertu de leur rôle de défenseur de l'intérêt général.

Taux d'absorption. Le taux d'absorption des ressources extérieures représente le pourcentage des ressources utilisées ou consommées par rapport aux montants des ressources totales mobilisées ou programmées, ou encore le montant des décaissements par rapport au montant des ressources programmées. Il nécessite donc la connaissance de deux variables clés: la programmation annuelle de l'aide et les décaissements réalisés.

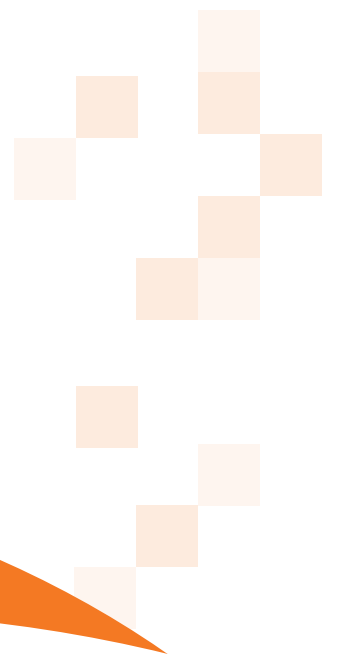
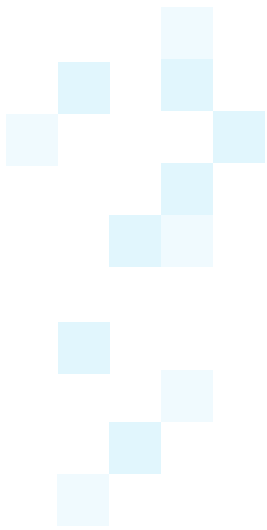
Transparence. La transparence est l'un des quatre piliers de l'accord de Partenariat de Busan. Afin d'améliorer la redevabilité entre les partenaires au développement et les bénéficiaires visés, l'Accord de Partenariat de Busan insiste sur la nécessité de suivre des pratiques transparentes comme base d'une meilleure redevabilité.

L'accord de Partenariat de Busan inclut un engagement spécifique sur la transparence, à savoir « Appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps

voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement, prenant en compte l'activité de notification statistique du CAD de l'OCDE et des efforts complémentaires de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA) et d'autres efforts en ce sens ». Il s'appuie sur deux normes existantes – le système de notification des créanciers du CAD (SNPC) et l'enquête sur les dépenses prévisionnelles de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide – par le biais de consultations menées par les représentants des principaux groupes de parties prenantes.

Ministère de l'Économie et des Finances
Abidjan Plateau, Immeuble SCIAM, 19^{ème} étage
Standard : + 225 27 20 30 50 90 / 27 20 30 25 25

Secrétariat Permanent du COMOREX
Abidjan Plateau, Immeuble L'équateur, 7^{ème} étage
Secrétariat : + 225 27 20 20 81 51



RCD
— **2022**